

# POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 183, MARS 2015



Fonction publique : grève le 9 avril

La laïcité pour  
vivre ensemble

# Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au **01 64 80 64 80\***

\*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon opérateur)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

**17**  
La laïcité pour  
vivre ensemble



**6**  
Fonction publique  
Grève du 9 avril



**8**  
Tout est bon,  
dans l'Macron ?



**11**  
Négociations PPCR  
La gestion  
des personnels



**13**  
Socle commun :  
le programme



**14**  
Rentrée 2015 :  
Dotations horaires  
insuffisantes

**24**  
C'est demain  
Biotechnologies,  
des secteurs d'innovation



**28**  
Europe :  
l'industrie culturelle  
peut-elle sauver  
l'économie ?



**30**  
Rencontre  
avec  
Emma Lavigne

ÉDITO

# Un syndicalisme responsable

L'année a commencé douloureusement rappelant combien les fractures de notre société sont fortes. Vivre ensemble, valeurs communes, conditions de vie et de travail, Éducation, Justice... autant de questions qui ont alors ressurgi. La dégradation de la situation sociale particulièrement en termes d'emplois, de salaires et de pensions, provoquant toujours plus d'inégalités, de précarité et de pauvreté, ne permet pas de donner confiance en l'avenir. Et pourtant nous vivons dans un pays riche...

Cette situation offre une voie royale à l'extrême droite. Face à ces enjeux, le mouvement syndical a une responsabilité. Et les mobilisations du 11 janvier ne doivent pas rester lettre morte. Il faut donc poursuivre toutes les réflexions et initiatives pour rassembler davantage afin que la justice sociale et la démocratie sortent victorieuses de cette période.

Et face aux choix économiques et budgétaires sur les rails des politiques d'austérité dont nous connaissons l'inefficacité et le danger en France comme ailleurs, il faut imposer d'autres alternatives. La question du partage des richesses restant majeure dans ce débat de société.

La journée interprofessionnelle de grève et de manifestations du 9 avril est une étape importante pour peser sur ces choix. Emploi, salaires, conditions de travail, services publics... des revendications que la FSU portera haut et fort avec les salariés du privé.



Bernadette Groison

Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Aline Becker,  
Monique Daune,  
Claire Guéville,  
Emmanuel Guichardaz,  
Vincent Martinez,  
Jacques Mucchielli.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
CHARB  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.  
Ce numéro comporte un  
supplément de 16 pages  
« Pour Retraités »,  
un encart ADL Partner  
aux abonnés.



## FSM de Tunis

Le prochain Forum social mondial se tiendra à Tunis du 24 au 28 mars 2015 en présence d'organisations et de citoyens venus de toute la planète.

La FSU y sera représentée et elle y animera deux ateliers spécifiques. L'atelier « Services publics, facteurs de lien social et de développement » comprendra des exposés d'organisations syndicales, et un temps de débat avec la salle.

Alors que se renforcent les crises climatique, économique et sociale, l'atelier « Climat-emploi-transitions : quelle justice sociale à l'heure de l'urgence climatique ? » sera l'occasion d'échanger sur les pratiques syndicales et associatives et sur les expériences de transition industrielle afin d'apporter des réponses urgentes en vue d'une reconversion des modèles productifs. Les questions de la situation grecque, des enjeux au Moyen Orient, des bilans contrastés des « printemps arabes » ou des migrants seront aussi au cœur des nombreux autres débats de l'édition 2015 du FSM.

## Ukraine

# Les accords de Minsk n'empêchent pas le chaos

**L**e pays est en proie à de violents affrontements depuis des mois, sur fond de tensions diplomatiques entre la Russie et l'Union européenne.

Les combats en Ukraine ont fait plus de 6 000 victimes depuis le début du conflit en avril 2014, révèle le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme dans son « rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine ».

Les dirigeants ukrainiens ont dû accepter de nouveaux accords à Minsk le 11 février dernier. Mais la perspective d'une solution politique durable, s'appuyant sur le respect des minorités et un dialogue avec Moscou, semble malgré tout lointaine. Les syndicats ukrainiens condamnent depuis le départ les agressions contre l'Ukraine,



l'annexion de la Crimée et l'occupation d'une partie des régions de Donetsk et de Lougansk, précise Kateryna Maliuta-Osaulova, syndicaliste et enseignante (Trade Union of Education and Science Workers of Ukraine) qui salue les efforts déployés par la France et l'Allemagne pour aboutir à un accord de cessez-le-feu entre l'Ukraine et la Russie. Le syndicat qu'elle représente ap-

pelle d'ailleurs toutes les parties à le respecter.

Elle décrit une situation particulièrement dramatique car, dit-elle, « En réalité, la guerre continue ». Les séparatistes, parmi lesquels on trouve beaucoup de mercenaires ou de soldats des deux nationalités violent systématiquement la trêve et les actes terroristes qui se multiplient participent à la déstabilisation de tout le pays.

Dans les territoires contrôlés par les séparatistes, les syndicats sont paralysés et les militants sont menacés voire torturés. Infrastructures, usines, bâtiments administratifs détruits dans les zones de combat, déplacements massifs de populations, le territoire s'enfoncé dans une crise sanitaire et économique majeure. ♦

Claire Guéville

## Joëlle Gonthier :

« Une installation artistique éphémère dans 81 pays sur cinq continents »

*Comment définir La Grande Lessive ?*

C'est une installation artistique éphémère biannuelle qui a pour objectif de développer la pratique artistique et de renforcer le lien social. Une invitation est adressée à tous, sans distinction d'âge ou de condition, et un dispositif simple et fédérateur, faits de fils, de pinces à linge et de format A4 permet à chacun de répondre à sa manière au sein d'une action collective. Ainsi c'est l'ensemble qui fait « œuvre », le même jour, dans des milliers de lieux.

*Quelle est la particularité de l'édition de ce printemps 2015 ?*

L'invitation est « De jour comme de nuit, réfléchir la lumière ». « De jour comme de nuit » car désormais *La Grande Lessive* fait le tour de la Terre. « Réfléchir la lumière » puisque la pratique artistique demande à repenser y compris ce qui est naturel. De plus, 2015 est l'année de la lumière pour l'UNESCO,

et l'anniversaire de l'invention du cinéma par les frères Lumière !

*Après 9 ans d'existence, quel bilan faites-vous de cette initiative ?*

Cette action se déploie dans 81 pays sur cinq continents. Ce succès traduit le désir de pratique artistique, l'autonomie et l'engagement des 500 000 personnes qui la font exister à chaque édition. Elle relie l'école à la cité et réunit les générations. Elle favorise la participation de ceux qui sont souvent exclus, invisibles, marginalisés, et leur rencontre avec ceux qui savent déjà agir, mais qui ont ici à trouver des moyens inédits pour le faire. Une aventure humaine s'ébauche ainsi en plaçant « quelque chose de l'art » au cœur du quotidien.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz



Joëlle Gonthier, plasticienne et responsable de La Grande Lessive.

© EMMANUEL COHEN

Pénitentiaire

# Plan de lutte contre la radicalisation violente

**L**e Ministère de la Justice a présenté le 5 février dernier un « plan de lutte contre la radicalisation violente » auquel il entend consacrer 181 millions d'euros d'ici 2017. Au programme, 950 créations d'emplois dédiés à la sécurisation des établissements pénitentiaires, au renseignement et à la « prise en charge des publics ».

Le SNEPAP-FSU s'est félicité de cette rallonge budgétaire, mais il reste vigilant quant à l'approche très sécuritaire de ce plan. Il récuse notamment l'idée selon laquelle la prison serait le principal terreau de l'islamisme radical et souligne que « parmi les 283 personnes à ce jour écrouées pour association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme, seules 16 % ont déjà été incarcérées ». Afin de favoriser la connaissance des personnes placées sous main de justice, le syndicat de la pé-

nitentiaire préconise la réalisation d'une étude quant au phénomène de radicalisation idéologique et violente dans les prisons et rappelle que la formation des personnels, actuellement insuffisante, « contribue également à une meilleure compréhension et identification des problématiques liées à ce phénomène ». Quant à l'expérience menée à Fresnes – regroupement des détenus « radicalisés » au sein de quartiers spécifiques - elle



« doit impérativement faire l'objet d'une évaluation avant toute généralisation », prévient le syndicat qui précise que « toute politique d'isolement ou d'exclusion ne pourra qu'aggraver les difficultés déjà existantes ». Les conditions de vie et le respect des droits en détention doivent être améliorés « notamment dans un objectif d'appropriation de la citoyenneté » estime le SNEPAP-FSU qui s'inquiète également de la multiplication des procédures engagées pour « apologie du terrorisme » depuis le début du mois de janvier. Attaché à l'égalité de tous devant la loi, à l'égalité de traitement et à l'individualisation des peines, le syndicat considère que « des peines inadéquates ou disproportionnées ne peuvent être que contre-productives ». ♦

Vincent Martinez

## Forte hausse des actes islamophobes

Les actes islamophobes ont augmenté de 70 % en janvier 2015 par rapport à janvier 2014. C'est ce que révèle le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) dans son nouveau rapport qui avait déjà recensé 764 actes en 2014 contre 691 en 2013, soit une hausse de 10 %. Évoquant une « islamophobie structurelle », Elsa Ray, porte-parole du CCIF, estime que « les attentats [de janvier 2015] ont créé une forme d'hystérie sur ce terrain déjà très favorable ». Les cas recensés sont des actes de discrimination (77 %), des « discours et propos islamophobes » (13 %), des dégradations et profanations (3 %), des agressions verbales (3,5 %) et physiques (3 %). Si le recensement est difficile à effectuer, les chiffres avancés par le CCIF rejoignent ceux du ministère de l'Intérieur.

Travail intersyndical

# Faire vivre l'esprit du 11 janvier

**S**uite aux attentats de début janvier, la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU et Solidaires se sont rassemblées afin de « faire vivre l'esprit qui a mobilisé massivement dans la rue en prolongeant la réflexion sur les questions soulevées dans le débat public ». Au lendemain des attentats, l'ensemble des organisations syndicales – à l'exception de FO – s'étaient rapidement coordonnées pour appeler ensemble à participer aux ras-

semblements des 10 et 11 janvier à Paris et dans toute la France. Lors d'une première réunion qui s'est tenue le 5 février, elles ont décidé de mener un travail commun portant sur les différents thèmes qui peuvent renforcer le « vivre et travailler ensemble ». Les échanges intersyndicaux vont notamment se poursuivre autour des questions de lutte contre les discriminations dans l'emploi et de dia-

logue social, des espaces de solidarité et d'intégration dans le monde du travail, des parcours de citoyenneté de l'école à l'emploi et de lutte contre les populismes et l'intolérance. Un travail spécifique sera également engagé sur la question des pratiques religieuses au travail. Dans un communiqué commun, les sept organisations ont déclaré vouloir s'engager « à poursuivre leurs réflexions et actions



communes afin de contribuer [...] à la défense des libertés, de la solidarité, de la laïcité et de la démocratie ». ♦

V. M.

## Projet de loi Santé

Marisol Touraine n'avait toujours pas annoncé ses derniers arbitrages sur son projet de loi santé au moment où ces lignes étaient écrites. L'un des points de crispation reste pour les médecins libéraux la généralisation du tiers payant. Le groupe de travail mis en place pour dégager des synthèses entre toutes les parties prenantes n'a pas encore rendu ses conclusions mais les difficultés techniques semblent trouver des solutions. Pourtant, les principaux syndicats de médecins généralistes, les internes des hôpitaux et les chefs de clinique ont prévu de manifester à Paris le 15 mars, deux jours avant que les députés ne commencent l'examen du projet de loi en commission. Un recul du gouvernement sur la généralisation du tiers payant serait un très mauvais signe en matière de lutte contre les renoncements aux soins.

## Emplois, salaires, conditions de travail

# Action interprofessionnelle du 9 avril

**S**uite à l'appel à une journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le 9 avril 2015, les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, Solidaires, FA-FP et FSU appellent l'ensemble des agents, actifs et retraités, à se mobiliser pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires et les personnels à être en grève.

Les choix économiques opérés par le gouvernement non seulement ne sont pas efficaces pour résorber le chômage, mais ils aggravent les conditions de vie des salariés, des jeunes, des retraités, des demandeurs d'emploi : blocage des rémunérations et des pensions, multiplication des plans sociaux, diminution des prestations sociales alors que dans le même temps, des allègements de charges et des exonérations sont offerts aux em-



ployeurs sans contreparties. Dans la fonction publique, c'est la baisse du pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010 et l'augmentation des retenues pour pension, les suppressions de postes dans certains services et ministères qui dégradent les conditions de travail. Et des réformes, dont celle de l'organisation territoriale, risquent d'impacter la présence des services publics de proximité, diminuer l'emploi public créant un climat anxiogène chez les agents.

Le 9 avril est une première étape

d'un processus de mobilisation des salariés du privé et du public, pour obtenir des créations d'emplois, construire des alternatives aux politiques économiques, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, l'augmentation des salaires (dans le public et le privé) et garantir les retraites, les pensions et les minimas sociaux.

La FSU s'inscrit dans cette mobilisation et appelle les personnels à être en grève et à participer aux manifestations.

Clara Chaligny

## Grèce

# Besoin d'une renégociation de sa dette

**A**près trois semaines d'intenses négociations à Bruxelles, le gouvernement grec a obtenu pour son pays une prolongation de 4 mois du plan d'aide européen. Mais au prix du renoncement provisoire à certaines mesures de son programme anti-austérité. Une renégociation de la dette grecque reste la seule option pour que le pays sorte de la spirale austéritaire.

Les discussions ont été particulièrement difficiles entre le gouvernement grec élu sur un programme clairement anti-

austérité et les pays de la zone euro majoritairement emmenés par une Allemagne qui ne voulait rien lâcher. D'autant plus difficiles que le programme de financement de la Grèce arrivait à expiration et que le pays avait des problèmes immédiats de liquidité, la Banque Centrale Européenne (BCE) ayant coupé aux banques grecques début février l'un de ses robinets de liquidités au motif que la dérogation qu'elle accordait jusqu'ici au pays ne valait que

parce qu'il était « sous assistance de la Troïka » (Fonds Monétaire International, BCE et Commission Européenne). Les marges de manœuvre du gouvernement grec étaient également faibles en l'absence de toute mobilisation des salariés au niveau européen contre les logiques d'austérité imposées par la Troïka.

Le compromis du 24 février obtenu en échange d'une prolongation de 4 mois du plan d'aide financière des « institutions » (nouveau nom de la

Troïka) permet au gouvernement grec d'appliquer une partie de son programme (réforme fiscale et de l'État, crise humanitaire) et pour le reste de jouer sur les ambiguïtés du texte.

Néanmoins, c'est toujours la logique des mémorandums qui prévaut (plans d'aide internationaux assortis d'obligations de réformes austéritaires). Cette logique ne pourra être remise en cause que si les peuples s'en mêlent. ♦

Monique Daune

Les Français s'intéressent de plus en plus aux produits d'épargne solidaires. **À la clé : la satisfaction d'épargner doublement utile.**

# Épargne solidaire Tous gagnants

**C**réer des emplois, soutenir des projets qui respectent l'environnement, aider des enfants défavorisés ou des personnes handicapées : nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Aujourd'hui, plus d'un million de Français la concrétise grâce à l'épargne solidaire. Ils étaient moins de 40000 en 2003<sup>(1)</sup>.

## UN INTÉRÊT SOCIAL DÉMONSTRÉ

Depuis 2002, l'argent investi dans l'épargne solidaire a permis de créer ou consolider 200000 emplois et d'aider 38000 personnes en difficulté à se loger<sup>(1)</sup>. Preuve qu'il est possible de concilier finances et démarche solidaire. «*Au moins, je sais où va mon argent*», s'exclame Paul, 57 ans et père de deux grands enfants, qui tient à ce que son épargne contribue à financer des activités socialement utiles. Karine, directrice de la scierie Aprobois, mesure bien l'importance de cette démarche : «*L'argent placé par des épargnants m'a aidée à embaucher plusieurs personnes en situation de handicap qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail.*»

## UN MÉCANISME GAGNANT-GAGNANT

La MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme intégralement

# 3,10%

Rendement net<sup>(3)</sup> 2014 du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire MAIF<sup>(4)</sup>.



Karine Mahé concilie performance économique et responsabilité sociétale à la tête d'Aprobois, l'une des scieries les plus modernes de Bretagne.

solidaire : livrets<sup>(2)</sup> bien sûr, mais aussi assurance vie<sup>(4)</sup> et fonds d'investissement de proximité. Par conviction. Parce qu'elle est attachée à promouvoir un modèle d'épargne utile à la petite entreprise qui recrute ou à l'association qui s'active. Un choix solidaire qui, pour autant, ne rapporte pas moins à l'épargnant. Avec les livrets, 25% des intérêts sont reversés au bénéfice d'associations et l'épargnant peut réduire ses impôts de 66% de cette somme. L'assurance vie permet d'investir dans des structures à forte utilité sociale et

*"Au moins, je sais où va mon argent"*

environnementale et de soutenir la création d'emploi. Être acteur de la solidarité, c'est désormais à la portée de tous. ■



[www.maif.fr/epargnesolidaire](http://www.maif.fr/epargnesolidaire)

(1) Source : Finansol. (2) Les livrets d'épargne solidaires proposés par la MAIF sont des produits Socram Banque. (3) Rendement net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. (4) Le contrat multisupport Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. Pour les supports en unités de compte, le risque financier est assumé par l'adhérent.

**Parnasse-MAIF** - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. **Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

**MAIF Solutions financières** - société par actions simplifiée au capital de 6 659 016 € - RCS Niort B 350 218 467 - enregistrée auprès de la Chambre nationale des conseillers en investissements financiers sous le n° 008241 - 79038 Niort cedex 9. **MAIF, Filia-MAIF et MAIF Solutions financières** agissent en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Socram Banque. MAIF Solutions financières inscrite sur le registre unique sous le n° 07 031 206. Filia-MAIF inscrite sous le n° 13 003 699, MAIF inscrite sous le n° 13 005 068 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). **Socram Banque** - société anonyme au capital social de 70 000 000 € RCS Niort 682014865 - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9.



ASSUREUR MILITANT.

## Rebsamen prend la main

Suite à l'échec des négociations entre patronat et syndicats, le gouvernement a repris en main le dossier du « dialogue social » au sein des entreprises. Un projet de loi a donc été élaboré, qui devrait être présenté fin mars – début avril pour une adoption cet été :

- l'information et la consultation des salariés se feraient autour de trois grandes consultations annuelles (sur la situation économique et financière de l'entreprise; sur la situation sociale; sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences pour les salariés).
  - la possibilité d'une délégation unique du personnel (Les délégués du personnel sont aussi membres du comité d'entreprise) serait élargie, sur décision de l'employeur, aux entreprises ayant 200 à 300 salariés et inclurait le champ de compétences du CHSCT. Dans les entreprises de plus de 300 salariés, les regroupements des instances sont possibles dans le cadre d'un accord collectif.
  - pour les TPE, la loi prévoit la mise en place d'une commission paritaire régionale interprofessionnelle dans chacune des futures 13 régions, composée de 10 représentants des salariés et de 10 représentants des employeurs.
- Patronat et syndicats ont été reçus le 25 février. Une rencontre à l'issue de laquelle la CGT et FO se sont déclarés « pas rassurés », la CGT comptant notamment sur la journée du 9 avril pour peser sur les débats.



© Ministère du Travail / ODDM/CFR



Le travail du dimanche est désormais autorisé 12 jours dans l'année pour les commerces.

© FERRIS/PHILIP

## Adoptée !

# Tout est bon, dans l'Macron ?

**L'**Assemblée Nationale a adopté sans vote, à l'issue de la procédure dite du « 49-3 », le projet de « Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » dite loi Macron. Cette dernière doit maintenant être examinée au Sénat.

La loi contient plus de 90 mesures concrètes, qui vont de la réforme du permis de conduire à la privatisation de certains aéroports... en passant pas un délai supplémentaire pour les détecteurs de fumée domestiques !

L'une des mesures les plus emblématiques certainement, et socialement redoutable, concerne le travail du dimanche, désormais autorisé 12 jours dans l'année pour les commerces, mais sur accord du maire pour les cinq premiers et de l'intercommunalité pour les sept restants. Les compensations devront être négociées par entreprises ou par branches.

Le transport de passagers en autocar sur des lignes régulières est désormais facilité, mais des limitations pourront être proposées par les départements ou les régions.

Le gouvernement a reculé sur les professions réglementées, essentiellement sur l'encadrement des tarifs, mais les règles d'installation des notaires notamment ont été assouplies. Autre grand sujet de discord, le droit de licenciement, au travers des modifications apportées à l'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), qui doit se faire désormais « au regard des moyens dont dispose l'entreprise ». Exit le groupe auquel l'entreprise appartient: une facilité que les actionnaires apprécieront... Certes, d'autres mesures comme la lutte contre le dumping

social du transport routier (application du SMIC pour les routiers étrangers quand ils effectuent un transport en France), ou encore l'encadrement des retraites « chapeaux » des dirigeants d'entreprises et la lutte contre les travailleurs détachés peuvent être considérées comme positives, mais au final, le fléau de balance penche nettement du côté d'une plus grande libéralisation de l'économie, libéralisation cependant encore insuffisante aux yeux de la droite qui promet de « durcir » davantage le texte au Sénat. ♦

Emmanuel Guichardaz

## Lutter contre la pauvreté

Le 25 janvier dernier, l'Inspection générale des affaires sociales a remis son deuxième rapport sur le plan de lutte contre la pauvreté. S'il constate une relative stagnation de la pauvreté en France, il souligne l'inquiétante augmentation du nombre d'enfants pauvres : 440 000 supplémentaires ont été recensés entre 2008 et 2012.

Le 3 mars, c'était au tour du gouvernement de présenter son « plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », avec comme principale annonce, la création de la « prime d'activité », issue de la fusion du RSA avec la prime pour l'emploi.

Un plan jugé globalement insuffisant par les associations qui pointent notamment le problème du logement.

## Fraude Fiscale

# HSBC et UBS prises la main dans le coffre !

La filiale suisse de la banque britannique HSBC avait déjà été mise en examen en novembre dernier pour blanchiment de fraude fiscale et démarchage bancaire illicite. L'affaire récente des Swiss Leaks vient de révéler que cette banque avait organisé en 2006 et 2007 un système de fraude fiscale de plus de 180 Mds d'euros à travers le monde.

Trois anciens dirigeants de la banque suisse UBS (Union des Banques Suisses) ont par ailleurs fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par les juges français. Cela fait suite à des procédures entamées en juin 2013 pour les mêmes motifs que pour HSBC.

50 000 résidents français auraient ouvert des comptes secrets en Suisse dont 6 000 à la banque HSBC (voire 8 231, selon l'informaticien à l'origine des révélations) pour un montant estimé à 5,7 Mds d'euros. Mais seuls 3 000 contribuables



français sont identifiables et donc dans le viseur du fisc.

### Le rôle des banques

Christian Eckert avait indiqué en 2013 que seulement 0,2 % des comptes français en Suisse

étaient déclarés. Mais le ministère du budget n'a saisi la justice que pour 62 cas au motif que de « nombreux » fraudeurs avaient régularisé leur situation. On peut toutefois en douter quand on apprend que seuls 300 millions d'euros de recettes fiscales ont été récupérés en 4 ans à partir de la liste des comptes disponibles depuis 2009.

Ces deux scandales confortent l'analyse d'ATTAC, dont « *Le Livre noir des banques* » en partenariat avec Basta ! est sorti en librairie le 11 février, selon laquelle les grandes banques jouent un rôle majeur dans la fraude et l'évasion fiscales qu'elles organisent. Et les banques françaises ne seraient

## État de santé de la population française

Les indicateurs français concernant la mortalité ou l'espérance de vie sont plutôt favorables selon le dernier rapport de la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) sur l'état de santé de la population française. Mais des inégalités existent, notamment entre les femmes et les hommes, entre les régions et entre les différentes catégories sociales. L'écart d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 6,3 ans pour les hommes. De même, le nombre d'accidents du travail a baissé plus vite parmi les salariés les plus exposés (ouvriers, hommes et jeunes) mais n'a pas diminué pour les femmes. Ces inégalités touchent aussi les plus jeunes. Les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou en zone rurale ont un état de santé bucco-dentaire plus mauvais ou sont plus souvent en surcharge pondérale que les autres enfants. Enfin, un élément non négligeable est à prendre en compte : l'allongement de l'espérance de vie se traduit par un vieillissement de la population mais aussi par le développement de la dépendance et des maladies chroniques.

## Pour notre santé, soignons les solidarités !

La Mutualité Fonction Publique organise à Paris le 21 mars un débat public consacré à la place de la solidarité et de l'assurance maladie obligatoire dans la prise en charge des soins. Intitulé « Pour notre santé, soignons les solidarités », le colloque permettra de débattre avec cinq intervenants : Serge Brichet (Président de la MFP), Jean-Pierre Dubois (Président d'honneur de la LDH), Martine Lalande (Médecin généraliste, co-rédactrice en chef de la revue médicale « Pratiques »), Frédéric Pierru (Chercheur en sciences sociales et politiques au CNRS, co-auteur du manifeste pour une santé égalitaire et solidaire) et Jacques Rigaudiat (économiste spécialiste du financement de la protection sociale).

Le colloque, ouvert à tous, se tiendra de 14 h 30 à 17 heures dans l'amphi Paul Painlevé du Conservatoire National des Arts et métiers, 292 rue Saint Martin, Paris 3<sup>e</sup>.

pas en reste, à commencer par BNP Paris qui a de nombreuses filiales dans les paradis fiscaux, notamment les îles Caïmans. N'y a-t-il pas là des pistes à explorer de toute urgence dans le cadre d'une véritable réforme fiscale ?

Monique Daune

G. Aschiéri - A. Le Pors

# « La Fonction publique du XXI<sup>e</sup> siècle »

*Pourquoi avoir écrit ce livre ?*

**Gérard Aschiéri :** D'abord pour combattre un discours dominant qui ne voit dans la fonction publique qu'un coût à réduire à tout prix et dans le statut une rigidité insupportable et inefficace. Nous avons voulu rappeler une histoire trop souvent perdue de vue et montrer combien la fonction publique s'inscrit dans un long processus. Nous avons fait simultanément le choix d'expliquer à quoi sert la fonction publique, quels sont les principes qui l'organisent, combien le statut est lié à l'existence des services publics et à la prise en charge de l'intérêt général.

**Anicet Le Pors :** Nous avons aussi souhaité dire aux fonctionnaires et à l'opinion que la fonction publique et les services publics ont un avenir et correspondent à des besoins qui vont être de plus en plus cruciaux pour l'humanité. Pour cela il faut voir ce qu'elle représente aujourd'hui et mener un certain nombre de débats

*Quels sont les enjeux de la Fonction publique aujourd'hui ?*

**A. L. P. :** Le premier enjeu d'un statut défini par la loi et qui couvre les trois versants de la fonction publique est de répondre à des besoins toujours actuels : le fonctionnaire est au service de l'intérêt général, responsable devant la nation, à l'inverse du salarié de l'entreprise privée lié à son employeur par un contrat qui « fait la loi des parties ». Le statut le rattache à cet intérêt général au lieu de le renvoyer vers des intérêts particuliers, le sien ou celui de sa hiérarchie, de clients ou d'usagers. En ce sens, il lui permet d'être un recours en cas de conflits d'intérêts, une garantie

pour chacun, quelle que soit sa situation, de se voir traité avec équité et conformément à la loi.

**G. A. :** Un second enjeu renvoie à la modernité et l'avenir de la fonction publique et des services publics : les défis auxquels notre époque est confrontée – qui vont de la cohésion de notre société à l'avenir de notre planète – impliquent de réinvestir dans des formes d'organisation qui visent à une réappropriation du commun. La crise économique, sociale, environnementale montre l'impasse du « tout-libéral » et met en lumière la nécessité de régulations, l'importance des valeurs de solidarité et d'intérêt général, et le besoin de prise en charge démocratique des biens communs.

*Quelles évolutions seraient souhaitables pour l'avenir ?*

**A. L. P. :** Le statut a souvent été modifié mais sa structure a résisté. Cela prouve sa force et en même temps sa capacité de prendre en compte les besoins des services publics et des usagers dans toute leur diversité et leur évolution. Il n'est donc pas un monument figé. Mais tout dépend de la façon dont les évolutions sont conçues, des objectifs qui leur sont assignés, du respect ou non des principes d'une fonction publique de carrière, etc.

**G. A. :** Dans le contexte des mesures s'imposent comme la revalorisation du point d'indice ou la résorption de la précarité. De même la réforme territoriale implique que l'on revienne sur les mesures qui dès 87 avaient éloigné la FPT de la FPE en la fragilisant. Mais il y a aussi nombre de questions à traiter pour lesquelles nous



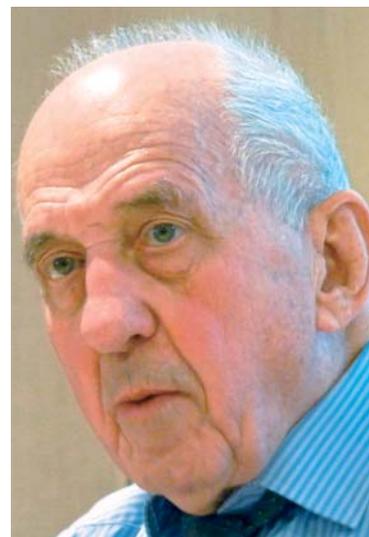
*La nécessité de régulations, l'importance des valeurs de solidarité et d'intérêt général, et le besoin de prise en charge démocratique des biens communs.*



avons voulu simplement donner les éléments du débat : le sens à donner au principe hiérarchique, à l'obligation de réserve, au devoir d'obéissance ; le critère de nationalité pour l'accès aux emplois publics ; la différence entre travail prescrit et travail réel, entre égalité formelle et égalité réelle ; la place à réserver à l'usager ; l'irruption des technologies de l'information ; les traductions concrètes du principe de laïcité. ♦

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

*Le fonctionnaire est au service de l'intérêt général, responsable devant la nation, à l'inverse du salarié de l'entreprise privée.*



## Négociations PPCR

## Séquence 3 : la gestion des personnels

Le 10 mars la ministre de la fonction publique a présidé la réunion sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) pour déterminer les prochaines échéances calendaires de ces négociations sur l'avenir de la Fonction publique. Après une première séquence dédiée à l'architecture statutaire et une deuxième à la gestion des emplois, la troisième séquence, en cours, porte sur les règles de gestion. Lors des premières réunions, le ministère a présenté les axes de la négociation. Il s'agissait tout d'abord de réaffirmer les principes de la fonction publique de carrière et de confirmer que le niveau hiérarchique resterait bien lié au niveau de qualification requis mais aussi au niveau des missions exercées. Pour la FSU il était aussi indispensable que ne soient pas remis en cause les corps et des cadres d'emplois, ni l'importance des concours ainsi que leur place pour la promotion interne. Dans la pers-



La FSU estime qu'un bilan de l'entretien professionnel est nécessaire.

pective d'un renforcement de l'unité des trois versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière), il est précisé que l'expérimentation des cadres statutaires communs afin de rendre les carrières plus fluides devra respecter les identités professionnelles, comme cela existe déjà pour les filières bibliothèques et patrimoines.

Pour la ministre, ces propositions ont notamment pour objectif de créer une culture de l'action publique et de développer des formations communes pour favoriser la mobilité des agents.

## Les règles d'avancement

Parmi les autres points abordés, il a été question de rendre les règles d'avancement plus justes, notamment en fixant les taux d'avancement de grades dans les décrets statutaires des trois versants avec des clauses protectrices, des durées de carrière harmonisées et allongées avec suppression des réductions d'ancienneté au profit de dispositifs reconnaissant de manière plus significative et plus ciblée la valeur professionnelle. De ce point de vue, la FSU estime qu'un bilan de l'entretien professionnel est nécessaire et qu'il faut sortir de la culture du management Bien que le ministère ait présenté ces axes comme des propositions de travail et non comme l'orien-

## Plan économie de la Cour des comptes

Le rapport annuel de la Cour des comptes, rendu public le 11 février dernier, pointe particulièrement les domaines relevant de la proximité et des services publics, que ce soient les agences de l'eau, le marché de l'électricité, les trains Intercités, la carte judiciaire, le réseau des sous-préfectures ou le Crous... Il se concentre sur « des sujets qui touchent à la vie quotidienne des Français et où on peut constater des marges possibles en termes d'efficacité et d'efficacité », selon Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes. Il critique plus généralement les « approximations » et les « imprécisions » du programme d'économies de 21 milliards d'euros et juge du même coup « incertaine » la réalisation des objectifs pour 2015, ce qui rendrait « hypothétique » le redressement des comptes publics au-delà de 2015. Pas de doutes, les services de proximité sont dans le collimateur!

tation retenue par le gouvernement, les organisations syndicales ont indiqué que, si des discussions par versant permettent d'approfondir les questions traitées, c'est une négociation d'ensemble qui est nécessaire.

Au final, ce sont les séquences à venir sur la rénovation des grilles indiciaires et sur la question des rémunérations et de la politique salariale qui seront déterminantes pour apprécier l'ensemble des négociations. 💧

Vincent Martinez

## Vie au travail : désaccord de qualité

L'accord-cadre sur la qualité de vie au travail des fonctionnaires n'a pas été validé le 20 février. Quatre organisations (CGT, FO, FSU et Solidaires), qui pèsent plus de 50 % des électeurs aux dernières élections professionnelles, ont en effet annoncé qu'elles ne signeraient pas le texte malgré l'intérêt qu'elles portaient à celui-ci et les avancées qu'elles avaient obtenues pendant les longs mois de concertation. Compte tenu de l'importance du sujet, la ministre de la Fonction publique a laissé aux organisations non signataires un délai supplémentaire (jusqu'à septembre) pour valider le texte. Seules des avancées concrètes en matière d'emploi et de rémunérations des agents publics sont donc de nature à changer la donne.

## Risques psycho-sociaux

Le comité de suivi de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) dans la fonction publique s'est réuni pour la quatrième fois le 5 février. La DGAFP a présenté à cette occasion une synthèse pour la Fonction publique des résultats de l'enquête Conditions de travail 2013 de la DARES, ainsi que l'état d'avancement des plans de prévention des RPS pour chaque versant de la Fonction publique.

## Enquête Dares 2013

34 000 salariés ont été interrogés à domicile en 2013 sur leur perception de leurs conditions de travail. Avec plus de 12 000 agents questionnés, l'enquête de la DARES donne un éclairage spécifique sur les RPS dans la fonction publique par versant et famille de métiers. L'intensification du travail a été plus marquée que dans le privé entre 2005 et 2013 et les agents sont plus exposés à des exigences émotionnelles (situations de tension dans les rapports qu'ils ont avec le public).

## Logiciel de paie des fonctionnaires

Lancée en 2007 et reprise en 2012, l'idée d'un opérateur national de paie (ONP) centralisant la paie de 2,7 millions de fonctionnaires de l'État visait à réaliser 190 millions d'euros d'économies en supprimant 3 800 postes de gestionnaires dans les différents ministères de l'État. Mais devant la complexité des règles de rémunération (avec près de 1 500 régimes indemnitaires différents), le projet a été abandonné en 2014. Un fiasco qui aura coûté 346 millions d'euros!



## Fonction publique

# La retraite additionnelle

**L**es fédérations syndicales de fonctionnaires (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA) ont refusé d'entériner par leur vote une baisse des droits acquis au titre de la retraite additionnelle.

C'est dans le cadre de la réforme des retraites de 2003 qu'a été institué un régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) dont la gestion a été confiée à l'ERAFP (Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique). Le RAFP est un régime obligatoire par points qui permet à chaque fonctionnaire de percevoir une retraite additionnelle sous la forme d'une rente annuelle (ou versement unique d'un capital quand le nombre de points acquis est inférieur à 5 125).

Le nombre de points acquis dépend des cotisations acquittées sur les rémunérations « accessoires au traitement indiciaire » et de leur valeur



Les fédérations syndicales ont exigé que le gouvernement dresse le bilan de la RAFP.

d'acquisition fixée par le CA de l'établissement gestionnaire. Or, le CA du 5 février 2015 était invité à voter une décision unilatérale consistant à baisser de 17 % les droits acquis au titre de la RAFP. Opposées à cette dévalorisa-

tion brutale et immédiate de 17 %, les huit organisations ont dénoncé la tenue du CA malgré leurs demandes de report auprès des ministres de tutelle de l'établissement. Elles ont exigé que le gouvernement dresse le bilan de ce régime obligatoire par capitalisation et qu'il ouvre un débat sur son avenir. ♦

Monique Daune

## Réforme territoriale

# Une région, un rectorat ?

Le passage de 22 à 13 régions pourrait impliquer un redécoupage de la carte des académies. Le ministère de l'Éducation nationale a en effet donné instruction aux recteurs d'étudier l'hypothèse d'une fusion de leurs académies, en parallèle à celle des régions qui est prévue par la réforme territoriale.

La FSU a donc demandé que cette question fasse l'objet d'une présentation en Comité Technique Ministériel. Elle a

regretté que l'approche de ce dossier soit renvoyée au niveau local, ce qui laisse présager des réponses diverses selon les cas, source d'inquiétudes pour les personnels, notamment ceux des services déconcentrés.

À ce jour, aucune information n'a été donnée aux élus des personnels. Aucun échange contradictoire n'a été organisé sur des questions qui recouvrent pourtant des enjeux importants : mise

en œuvre des politiques publiques, conditions de réalisation des missions qui concourent à l'organisation du service public d'éducation, proximité et accès des usagers à ce service, gestion des personnels fortement déconcentrée à l'Éducation nationale. Par ailleurs, la question de la compétence en matière de transport scolaire (région ou département ?) ne semble toujours pas réglée à ce jour. ♦

M. D.

Socle commun

# Le programme des programmes

Une version resserrée du projet de socle commun de connaissances de compétences et de culture, intégrant l'avis des enseignants lors de la consultation d'octobre dernier sera discutée lors du Conseil supérieur de l'éducation du 12 mars prochain.

Langages pour penser et communiquer, méthodes et outils pour apprendre, formation de la personne et du citoyen, compréhension des systèmes naturels et techniques, représentations du monde et des activités humaines constituent les 5 grands domaines de ce socle qui guidera la rédaction des programmes des cycles 2, 3 et 4 à venir.

Ce texte réaffirme les bases de la scolarité obligatoire. La « maîtrise de la culture commune » est fondée sur des connaissances et compétences indispensables, qui permettront à tous les élèves de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours scolaire quelle que soit la voie choisie (générale, technologique, professionnelle), de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme ci-



Ce texte veut permettre à tous les élèves de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir.

toyens, à son évolution. Chaque domaine permet l'identification d'objectifs généraux, qui seront déclinés concrètement dans les programmes.

## L'évaluation toujours en débat

Cette écriture introduit l'idée que ce sont les contenus des programmes qui vont permettre de réaliser les attendus mais en laissant, selon le Conseil supérieur des programmes (CSP), une liberté aux enseignants qui seraient

de plus en plus demandeurs de souplesse et de travail collectif.

À l'heure où nous écrivons, le Ministère a pris la main sur le Projet du CSP, afin d'en faire un texte réglementaire, et en a affaibli le contenu. Des arbitrages sont en cours, notamment sur la question de l'évaluation des élèves, dont la plus grande partie devrait être traitée dans un autre décret, de façon à ne pas la cantonner à la scolarité obligatoire. En ce qui concerne le socle, la loi précise que sa maîtrise sera validée par l'obtention du DNB, lequel devrait subir une rénovation dont rien n'est connu à ce jour.

Il ne paraîtrait pas raisonnable cependant que le décret sur le socle ne fasse aucune mention des modalités de son évaluation. Une des difficultés pour apprécier le texte est aussi l'absence de visibilité sur les programmes qui en découleront. Les projets ne devraient être mis en consultation que dans le courant du mois d'avril, quand se tiendra notamment le débat sur la réforme du collège.

Mais ce socle en rupture avec

## Universités mobilisées

À l'appel des organisations syndicales FSU, CGT, CFDT, - UNSA, SNPTES, Solidaires et UNEF, les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et les étudiants se sont mobilisés le 5 mars dans de nombreuses universités partout en France pour défendre leurs conditions de travail et d'étude. Le report d'un mois, d'ici fin mars, de l'examen des répartitions budgétaires par le CNESER, n'a fait qu'augmenter l'inquiétude voire l'exaspération dans les universités. En effet, les personnels le savent, avec seulement 0,2 % d'augmentation, le budget de l'enseignement supérieur pour 2015 ne permettra pas de combler le déficit d'un grand nombre d'universités. Ce budget qui représente une hausse de 45 millions d'euros permettra tout juste de financer la réforme des bourses et rattraper une partie du retard pris sur le « glissement-vieillesse-technicité ». Dans la continuité des mobilisations d'octobre avec les cortèges « Sciences en marche », les personnels et les étudiants exigent un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires, l'augmentation du financement des formations, des laboratoires et des services et la gratuité d'accès à l'université.

celui de 2005 de part ses objectifs humanistes et non plus seulement utilitaristes en restera aux belles intentions si les moyens mis à disposition pour la formation, pour diminuer les effectifs et améliorer les conditions de travail ne suivent pas. ♦

Aline Becker

## Chercheurs cherchent emplois

Dans son rapport public annuel, sorti le 11 février 2015, la Cour des Comptes constate que la part des chercheurs sur contrats précaires (doctorants et surtout post-docs) s'est considérablement accrue depuis 2003, via les financements sur projets, alors que les perspectives d'emplois titulaires ont au contraire diminué. Mais les propositions faites par la cour des comptes d'un plan pluri-annuel de recrutement selon des priorités stratégiques et une intégration des chercheurs statutaires dans le corps des enseignants-chercheurs, pour améliorer la flexibilité thématique, auraient des conséquences restrictives pour la recherche de demain si elle était étroitement conditionnée aux priorités stratégiques d'aujourd'hui.

## Les profs moins absents

Une étude publiée par la DEPP vient tordre le coup à l'idée reçue selon laquelle les profs seraient toujours absents. Ainsi, la durée moyenne de congé maladie ordinaire (CMO) par enseignant est de 6,7 jours contre 7,1 jours dans la Fonction publique d'État. Du côté du privé, les derniers chiffres connus faisaient état de 13 jours par salarié en 2010. En 2012-2013, 43 % des enseignants ont pris un CMO et c'est entre 26 et 40 ans que ces congés sont les plus répandus, notamment chez les femmes : presque 60 % aux alentours de 30 ans, contre environ 40 % des hommes. Des écarts qui se réduisent si on en exclut les congés maternité, relativise la DEPP. Enfin, la prise de CMO est plus forte dans les écoles, où 45,4 % des enseignants en prennent au moins un contre 41,8 % des enseignants du second degré.

rentrée 2015

# Dotations horaires insuffisantes pour les collèges et les lycées

**L**es nouveaux emplois créés pour le second degré, l'équivalent de 2 550 postes à temps plein d'enseignants et dix emplois de CPE stagiaires, seront loin de suffire pour compenser la hausse démographique et financer une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire. Le ministère a lui-même convenu que ces moyens ne permettront de prendre en compte la hausse démographique qu'à moitié. La tension sur les effectifs est plus forte d'année en année : sur dix ans, l'effectif moyen par division a augmenté d'un élève environ et les établissements de l'éducation prioritaire ne sont pas épargnés. Le risque est grand d'un appauvrissement de l'offre de formation et la répartition des moyens va encore se faire en

jouant les disciplines les unes contre les autres. Dans les lycées, 18 000 élèves supplémentaires sont attendus. Les créations de postes, certes réelles, sont largement insuffi-

santes, après plusieurs années de suppressions massives. Les collèges pâtissent particulièrement du redéploiement des moyens à l'échelle académique.

À cette situation de tension s'ajoutent les incertitudes liées à l'application du futur décret sur les indemnités de missions particulières (IMP). La multiplication des postes partagés, des heures supplémentaires et des blocs de moyens provisoires (BMP) semble une fois de plus inévitable.

Compte tenu de la faiblesse du vivier de remplaçants et des difficultés du recrutement, le risque est donc fort de voir aussi grandir le nombre de postes non pourvus et d'élèves sans enseignant. ♦

Claire Guéville



Violence scolaire

# Harcèler le harcèlement

**A**ujourd'hui « 700 000 élèves souffrent de harcèlement, et parmi ceux-là, 383 000 souffrent d'un harcèlement sévère » indiquait la ministre de l'Éducation Nationale le 10 février dernier dans un courrier adressé aux enseignants français.

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté » décrivait en 1993 le professeur de psycho-

logie Dan Olweus. Un phénomène dont la gravité est souvent minimisée mais dont les conséquences peuvent être tragiques (dépression, suicide) alors qu'on estime que 4,5 % des collégiens subissent du cyberharcèlement.

Plusieurs plans successifs ont été mis en place ces dernières années mais les parents d'élèves sont peu sensibilisés et les équipes pédagogiques connaissent mal les outils proposés par le ministère, estime un premier bilan réalisé au-

près des 250 « référents harcèlements » existants. Selon Éric Debarbieux, délégué interministériel chargé de la prévention des violences scolaires, la lutte contre le harcèlement a « fait beaucoup de progrès depuis trois ans » mais elle doit « faire l'objet d'une mobilisation constante » et de « politiques suivies et continues ».

Parmi les principales mesures présentées, le ministère prévoit de développer des parcours de formation sur la plate-forme

M@gistère pour comprendre le phénomène, mettre en place un plan de prévention et prendre en charge les victimes. Le ministère prévoit aussi le lancement d'une 2<sup>e</sup> édition du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », la mise à disposition d'une carte interactive permettant d'avoir accès aux ressources existantes ou encore la création d'un numéro de téléphone gratuit à 4 chiffres, plus simple à mémoriser que l'actuel numéro vert. ♦

Vincent Martinez

## Formation

## ESPE, une formation mal adaptée

**L**ors du comité de suivi de la réforme de la formation du 4 février, le ministère a annoncé qu'à la rentrée prochaine les enseignants stagiaires déjà détenteurs d'un master MEEF seront placés à mi-temps en responsabilité et à mi-temps en formation adaptée.

C'est une première réponse au courrier commun de la FSU et l'UNEF adressé à la ministre le 22 janvier dernier. En effet, ces derniers s'opposaient à ce que ces futurs stagiaires soient mis à plein-temps devant élèves, comme cela a été un temps envisagé

sur rue de Grenelle. Mais tout n'est pas pour autant réglé concernant la situation des fonctionnaires stagiaires. « Aucune ESPE n'a mis en place une formation réellement réfléchie en fonction des parcours antérieurs des stagiaires déjà titulaire d'un M2 », qui sont pourtant très nombreux, dénoncent la FSU et l'UNEF. Quant aux critères de validation et de titularisation, ils restent à clarifier. Les organisations s'inquiètent également de la charge de travail qui sera encore difficile-

ment tenable au vu des multiples exigences de cette année de formation, entre la validation du M2 avec la soutenance du mémoire et un mi-temps en responsabilité qui demande un temps de préparation et de suivi important. Une situation qui pour la FSU et l'UNEF nécessite la remise à plat de la réforme et l'ouverture de discussions où ils rappelleront leur exigence que le stage en responsabilité soit réduit à un tiers-temps pour permettre une réelle formation alternée. ♦

Aline Becker

## Devoirs maison

## Améliorer les performances sans creuser les inégalités ?

**S**i les devoirs à la maison augmentent les performances des élèves, ils peuvent aussi augmenter les inégalités, révèle la dernière livraison de « PISA à la loupe ».

Les élèves de 15 ans des pays de l'OCDE consacrent en moyenne 5 heures hebdomadaires à faire leurs devoirs mais tous les élèves n'y consacrent pas le même temps. Ainsi, les élèves russes, irlandais, italiens ou roumains passent environ 7 heures hebdomadaires contre 14 heures en Chine ou moins de 3 heures en Corée ou en Finlande. Le programme international estime en outre que « dans la plupart des pays, il existe une corrélation entre le temps consacré aux devoirs et la per-



« Les élèves issus d'un milieu socio-économique favorisé consacrent en général davantage de temps aux devoirs ».

formance des élèves », en particulier en mathématiques.

« Toutefois, les devoirs peuvent

s'avérer particulièrement difficiles pour les élèves défavorisés » prévient l'organisation : absence d'espace calme pour étudier au domicile, manque de temps en raison de responsabilités familiales, parents qui ne peuvent pas ou ne se sentent pas en mesure de les aider... Conséquence : « les élèves issus d'un milieu socio-économique favorisé consacrent en général davantage de temps aux devoirs ». Ainsi, « les devoirs sont susceptibles de creuser les inégalités socio-économiques dans les résultats des élèves » prévient PISA qui préconise notamment d'offrir aux élèves défavorisés la possibilité de faire leurs devoirs dans un endroit calme au sein des établissements. ♦

Vincent Martinez

## Seine Saint Denis, un concours supplémentaire

500 professeurs des écoles supplémentaires seront recrutés pour la rentrée prochaine en Seine-Saint-Denis. C'est ce que prévoit le ministère avec la mise en place d'un concours spécial supplémentaire sur l'académie de Créteil pour faire face à la pénurie de recrutement. Ouvert aux étudiants de toute la France qui remplissent les conditions requises, il a attiré 8 500 candidats avant la clôture des inscriptions le 3 mars. Résultats en juillet prochain après les épreuves.

## Enseignement français à l'étranger, frais de scolarité en hausse

Entre 2007 et 2012, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne de 45,25 % pour l'ensemble des établissements français de l'étranger, selon un rapport des parlementaires représentant les Français à l'étranger paru en février 2015. En cause, la diminution voir la suppression de la prise en charge par les entreprises des frais des enfants de leurs salariés et dans le même temps une hausse du coût par élève en raison des investissements nécessaires pour accueillir les 90 000 élèves supplémentaires durant cette période. Selon ce rapport, l'État finance 28,5 % de l'enseignement français à l'étranger, le reste de la dépense étant à la charge des familles.



## Favoriser la réussite des élèves!

« Un nombre d'élèves par classe plus faible semble permettre une meilleure réussite scolaire »  
*(Éducation & formations, Depp, n° 85)*. Le ministère rompt ainsi avec le discours officiel qui voulait apporter une justification pédagogique aux suppressions de postes. Les travaux récents ont ainsi mis en évidence que la taille des classes aurait un impact plus fort dans le 1<sup>er</sup> degré et au début du collège ainsi que sur les élèves issus d'un environnement social ou scolaire défavorisé, notamment scolarisés en éducation prioritaire. Cela éclaire d'un jour particulier le rapport de l'OCDE (Regards sur l'Éducation, 2014) relevant que nombreux pays ont engagé une baisse sensible des effectifs par classe. Dans tous les cas de figure, les effectifs par classe sont plus élevés en France qu'ailleurs.

## Calendrier scolaire

# Nouveau mais pas novateur...

**L**a ministre de l'Éducation nationale a confirmé le redécoupage à venir des zones scolaires du fait de la réforme territoriale. Les treize nouvelles régions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais les nouvelles zones scolaires devraient s'appliquer dès la rentrée 2015. Le principe d'une rentrée en août, largement contesté, semble abandonné.

Le calendrier est à revoir « de manière générale », « et cela passera par une concertation avec les partenaires sociaux et la communauté éducative » a déclaré la ministre.

Des discussions ont été engagées dès l'automne avec les élus des régions de montagne, tant l'angle économique et touristique semble politiquement prépondérant aux yeux du gouvernement pour traiter cette question.

Un nouveau calendrier triennal va donc être présenté au

Conseil Supérieur de l'Éducation le 12 mars. Les bases de travail sont déjà connues : une rentrée des élèves calée chaque année au plus tôt le premier septembre et une sortie au plus tard à la fin de la première semaine de juillet, un pont de l'Ascension bana-

lisé sur tout le territoire, une révision du zonage des vacances d'hiver et de printemps suite au nouveau découpage des régions et la suppression de la deuxième journée de pré-rentrée des enseignants. Si le calendrier scolaire doit répondre à des exigences pédagogiques, il doit aussi tenir compte de contraintes administratives liées à l'organisation des examens et à l'installation des personnels, notamment stagiaires. Il doit veiller à ne pas imposer des dispositifs de rattrapage tels ceux qui se sont multipliés à tort et à travers ces derniers temps. Il serait important de rééquilibrer les périodes de cours et de vacances, voire d'interroger le principe même de zonage. Ce sont tous les aspects du temps scolaire qu'il aurait donc été important de soumettre à la réflexion. ♦

Claire Guéville



© FREDERIC/MIA

## Santé

# Inégalités et handicap

**S**i l'école a fait de gros progrès pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, ces derniers ne sont pas tous égaux devant les solutions qui leur sont proposées.

Mieux vaut être riche et en bonne santé que pauvre et handicapé : la boutade peut faire sourire, mais la réalité est bien celle-ci et reste cruelle : face au handicap, nous ne sommes pas tous égaux, et particulièrement les enfants. C'est ce qui ressort d'une étude de la DEPP1, qui montre que les parents ayant

un enfant en situation de handicap, quelle que soit l'origine du trouble, appartiennent plus souvent à une catégorie sociale défavorisée que de cadres ou de professions intermédiaires : près de 45 % des enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, et 45 % des enfants présentant des troubles du psychisme vivent dans une famille socialement défavorisée ! Or, ces troubles représentent près des trois-quarts des élèves en situation de handicap.



© FREDERIC/MIA

Cependant, les troubles du langage ou de la parole (les « dys ») ou les troubles physiques se retrouvent plus souvent dans les familles favorisées.

À ces inégalités de départ s'ajoutent une méconnaissance accrue des dispositifs

existants et des possibilités d'aménagements pédagogiques. De plus, la situation de handicap de l'enfant contraint dans 40 % des cas les mères (et dans 6 % des cas les pères) à réduire ou arrêter leur activité professionnelle. ♦

Emmanuel Guichardaz

# La laïcité pour vivre ensemble



Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

Suite aux attentats de janvier, le gouvernement, par la voix de son premier ministre, a affirmé que « Les valeurs de la laïcité doivent retrouver toute leur force », tandis que la ministre de l'Éducation Nationale annonçait que l'école « formera à la laïcité » 300 000 enseignants...

**D**ans des circonstances dramatiques, le débat sur la laïcité a donc été rouvert. Mais était-il vraiment fermé ? Dès son article premier, la Constitution définit notre République comme laïque.

Résultat « du lent travail des siècles », comme le définissait Ferdinand Buisson, nos institutions, nos lois et règlements se sont donc affranchis de toute tutelle, notamment religieuse. Ceci fut scellé, dans notre pays, par la loi de 1905. Pour autant, on aurait tort de penser que les principes qui fondent notre vision de la laïcité seraient

limités à notre seul pays : la Déclaration universelle des droits de l'Homme proclame ainsi, dans son article 18, que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Par ailleurs, de nombreux pays ont « laïcisé » petit à petit, les différentes facettes de l'action publique : état civil, instruction, soins, action sociale.

Mais alors même que la croyance tout comme la pratique religieuse, s'érodent, la laïcité apparaît contestée, voire menacée. La religion catholique, qui a longtemps dominé et même façonné notre

pays, a de moins en moins de pratiquants. L'islam, lui, reste dans une dynamique de développement.

Ses manifestations n'en deviennent alors que plus visibles, dans une période où, par ailleurs, on assiste à une montée en puissance du radicalisme, hors mais aussi à l'intérieur de nos frontières.

Il n'en faut pas plus pour que certains utilisent la laïcité comme cheval de Troie d'une xénophobie qui ne veut pas dire son nom. Amalgames, déclarations douteuses, exacerbations de faits divers viennent ainsi nourrir les peurs, et par là-même, dévoyer le combat laïque.

Car il s'agit bien d'un combat. Non à cause d'une quelconque menace extérieure, mais un combat de tous les jours, dans un monde qui bouscule ses repères, où les marchés financiers ne sont pas loin de passer pour des nouvelles divinités auxquelles il faudrait faire allégeance, où le repli communautaire remet en cause le vivre-ensemble. Si la laïcité doit donc être réaffirmée, ce n'est pas comme une nouvelle catéchèse, mais comme le principe qui, garantissant à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de s'exprimer ou de manifester, porte en lui l'émancipation individuelle et collective. La laïcité n'est donc pas une querelle anti-religieuse, mais l'affirmation progressiste du pouvoir du peuple – du *laos* – et est donc synonyme, comme l'affirmait Jean Jaurès, de démocratie.

# La laïcité, une construction politique



**Article 1<sup>er</sup> :**  
« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes ». L'État est garant de la liberté de chacun de pratiquer la religion de son choix, ou de ne pas être croyant.

**L**a loi du 9 décembre 1905 a clairement posé les principes fondateurs de la laïcité en France métropolitaine.

Adoptée après des débats houleux et passionnés, la loi de séparation des Églises et de l'État fut un texte de compromis entre l'État et les trois seules religions alors présentes en France (catholique, juive et protestante). Avec l'Article 1<sup>er</sup> (« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes »), l'État est garant de la liberté de chacun de pratiquer la religion de son choix, ou de ne pas être croyant. Avec l'article 2 (« La République ne

reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...] ») l'État, les départements, les communes s'interdisent d'accorder des avantages spécifiques à certains citoyens en raison de leurs pratiques culturelles. Mais des aumôneries sont instituées dans les milieux « fermés » (casernes, hôpitaux, prisons, lycées) pour garantir le libre exercice du culte.

La loi de 1905 fut globalement bien accueillie par les juifs et les protestants, mais pas par l'église catholique qui perdait sa prééminence sur les autres religions : le pape Pie X condamna la rupture unilatérale

du concordat de 1801 et refusa catégoriquement la mise en place d'associations culturelles qui niaient le rôle canonique de l'évêque. Un compromis fut trouvé en 1924 quand l'État français accepta de concéder le statut d'associations culturelles aux « associations diocésaines » placées sous l'autorité des évêques.

Remise en cause sous le régime de Vichy, la laïcité de l'État français a été affirmée dans la Constitution en 1946 et 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » (article 1<sup>er</sup>). Elle repose sur trois principes fondamentaux : la liberté de conscience, l'égalité en droit des cultes et la neutralité du pouvoir politique qui s'abstient de toute ingérence dans les affaires spirituelles. Le pouvoir politique est sécularisé et l'activité religieuse est renvoyée à la sphère privée.

Certains territoires français ont toutefois un régime dérogatoire : l'Alsace-Moselle (où le régime concordataire de 1801 est toujours en vigueur), Wallis-et-Futuna (où l'Église catholique est officiellement chargée de l'enseignement), Mayotte (où le préfet désigne le mufti et nomme les cadis chargés d'appliquer le droit musulman en vigueur) et la Guyane (qui ne reconnaît que le culte catholique). Il y a aussi des entorses sur le plan financier : l'État finance l'enseignement privé (massivement catholique) sous contrat, l'État a financé la construction de la Grande Mosquée de Paris en 1920, des collectivités publiques apportent une aide financière à des associations ayant des activités culturelles.

Fragilisée depuis deux décennies par la montée de revendications identitaires et de radicalismes religieux et par le manque de défense des gouvernements en place, la laïcité à la française est aussi bousculée par certaines pratiques et coutumes religieuses et par la volonté de nombre de pratiquants que soient prises en compte leurs convictions religieuses dans des espaces publics (à l'école) ou privés (au travail). ♦

# L'école, moteur de la laïcité



Il ne s'agit pas de s'immiscer dans les consciences personnelles mais de donner les moyens de penser en toute indépendance sans que les échanges qui en découlent deviennent clivants.

**T**ravailler dans l'école à la construction de valeurs communes, sur lesquelles se fonde un vivre ensemble respectueux et émancipateur est un axe fort à restaurer dans le contexte que nous vivons.

Une morale laïque consisterait ainsi à réaffirmer les valeurs de la république en permettant une réflexion sur la solidarité ou le respect. Pour l'historien Benoît Falaize, « cette morale, qui doit rester ferme sur ce qui constitue notre humanité commune, peut débattre de tout car la laïcité est ouverture tandis que l'ordre moral, à l'inverse, est quelque chose de figé, qui enferme les gens dans des certitudes. » La leçon de morale sur tableau noir est donc bien à ranger du côté des images d'Épinal. Le rôle de l'enseignant est de permettre le débat, l'expression et l'écoute de points de vue différents. Il ne s'agit pas de s'immiscer

dans les consciences personnelles mais de donner les moyens de penser en toute indépendance sans que les échanges qui en découlent deviennent clivants.

« Débats philo » ou « débats réglés » par exemple, actions pédagogiques transversales, pour parler de la mort, de la tolérance ou de la religion, toutes activités adossées à des contenus, au cours d'une lecture ou pendant une leçon de science ou d'histoire, sont autant de possibles. Les pédagogies coopératives, en définissant des rôles et des responsabilités à exercer dans les apprentissages avec des pairs, constituent des points d'appui pour vivre une laïcité du quotidien. Mais encore faut-il que les enseignants y soient formés. Il paraît en outre indispensable que l'école mette en œuvre à son échelle les valeurs qu'elle promeut. ♦

## Historique

C'est en 1794-95 que furent posées les prémises de la laïcité française quand la Convention nationale supprima le budget de l'Église constitutionnelle, affirma la liberté de conscience et stipula que « la République ne salarie aucun culte ». Mais le Concordat signé en 1801 par Bonaparte et le Pape mit fin à cette première séparation de l'Église et de l'État en rétablissant la rémunération du clergé et la nomination des évêques par l'État. La loi Falloux votée en 1850 fit ensuite une large place à l'enseignement confessionnel. Mais la Troisième République après 1877 revint à des positions plus laïques pour des raisons en partie anticléricales. Un enseignement public, laïque et obligatoire fut instauré par les lois Jules Ferry de 1881-82. L'enseignement de la morale religieuse fut remplacé par une « instruction morale et civique » mais un jour par semaine restait réservé, en plus du dimanche, à l'enseignement éventuel du catéchisme. Et l'instruction obligatoire pouvait toujours être dispensée dans les écoles « libres » ou dans les familles. Relevant d'un régime d'exception au titre de la loi 1901 sur les associations, les congrégations perdirent en 1904 le droit d'enseigner.

## Sphère publique / Sphère privée : Où est la frontière ?

Contrairement à l'idée communément admise, la loi de 1905 ne relègue pas la religion dans la sphère privée. Son premier article assure la liberté de conscience de chacun et garantit le libre exercice des cultes. C'est donc afin que toutes les pensées, religions et croyances puissent être traitées à égalité que la loi de 1905 affirme la séparation des Églises et de l'État. Le religieux relève donc de la sphère privée uniquement au sens où la foi, les convictions religieuses, athées ou agnostiques, sont un choix personnel qui ne regarde pas la puissance publique. Donc non seulement la loi de 1905 n'interdit pas l'expression des convictions religieuses dans l'espace public, mais elle en garantit même la liberté.

Selon Jean Pierre Dubois, il faut distinguer trois sphères publiques. Dans la sphère politique institutionnalisée (Assemblée nationale, bureau de vote...), tout marqueur religieux est prohibé. Dans la sphère des services publics seuls les fonctionnaires garants de l'égalité des droits, sont soumis à ce même principe de neutralité. Les usagers eux, sont libres de leur comportement, à l'exception de l'Éducation nationale où s'applique la loi du 15 mars 2004 qui interdit le port de tout signe religieux ostensible. Dans les entreprises privées qui ne remplissent pas de mission à caractère de service public les salariés ne sont pas non plus soumis à cette obligation car ils relèvent de la législation du travail. Enfin, dans la sphère des lieux publics, seul le respect de l'ordre public peut venir limiter la liberté des citoyens.



# À l'épreuve du fait religieux



Les Français confirment ainsi une interprétation de la laïcité comprise comme un « refus très majoritaire de l'affirmation religieuse ». Pourtant, l'esprit de la laïcité n'est pas de « neutraliser » l'espace public.

**A** lors que la loi de 1905 prévoit de séparer le religieux du politique pour garantir la liberté de conscience de chacun, la société française semble attendre une extension du principe de neutralité à l'ensemble de la société civile (sphère publique, lieux de travail).

Cette demande intervient alors que la pratique religieuse s'effrite, à l'exception de l'islam qui constitue le vecteur le plus visible du fait religieux dans la société. Ce regain de laïcité ne masque-t-il pas, si ce n'est une hostilité ou une crainte, au moins une méfiance d'une partie grandissante de la population à l'égard des musulmans ? Il y a donc un défi à relever : celui d'une société multiculturelle capable de laisser s'exprimer et cohabiter toutes ses composantes.

### Un recul du fait religieux en demi-teinte

Les récents sondages témoignent d'un recul du fait religieux en France. Ainsi l'enquête de l'*Observatoire France Sociovision*, rendue publique en novembre 2014, indique que « les Français s'éloignent non seulement de la pratique mais aussi de la croyance religieuse ». Sur les 20 dernières années, la proportion de français se déclarant croyant ou pratiquant est passée de 59 % en 1994 à 46 %

en 2014, la part de ceux affirmant n'être « rien de tout cela » étant passée de 32 % à 39 %. La principale religion en France est, selon cette enquête, la religion catholique (48 %) suivie de l'islam (6 %), du protestantisme (2 %) et du judaïsme (1 %). Mais alors que 43 % des catholiques ont plus de 50 ans et que seulement 12 % sont pratiquants, 41 % des musulmans ont moins de 30 ans et 48 % se disent pratiquants. En conséquence, ce « recul du fait religieux » ne concernerait pas l'islam, seule religion qui soit dans une dynamique de développement. Ce qui la rend plus visible, notamment en raison des revendications culturelles qui jalonnent le débat public depuis plusieurs années : repas scolaires, port du foulard, accompagnement des sorties scolaires... Chacun de ces événements amenant à reposer la question de la laïcité et de son application dans l'espace public.

### Laïcité et neutralité

Selon un sondage Ifop de février 2015, le principe de laïcité est perçu par les Français comme le premier principe républicain (46 %). Un bond de 21 points par rapport à 2003 qui n'est pas seu-

## L'État garant de la liberté religieuse

L'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1905 reconnaît la liberté religieuse et garantit le libre exercice des cultes. Cela implique pour l'État de rendre possible l'exercice et la pratique du culte au sein des établissements qu'il gère directement. Ainsi, la loi de 1905 prévoit la mise en place d'aumôneries notamment dans les hôpitaux, les prisons, les établissements scolaires du second degré et, depuis 1880, les casernes militaires. Si l'article 2 de la loi de 1905 interdit toute subvention à un culte, il prévoit toutefois que les dépenses relatives à des services d'aumônerie pourront être inscrites aux budgets des établissements. Cependant, le statut et le fonctionnement des aumôneries ainsi que les cultes concernés ou l'indemnisation des aumôniers varient selon les institutions. En France, six instituts ou universités forment actuellement des personnels religieux de toute confession à des « Diplômes universitaires de laïcité ».

lement à mettre au compte de la mobilisation citoyenne de début janvier puisque l'enquête de l'Observatoire France Sociovision, réalisée avant les attentats de Charlie Hebdo, indiquait déjà que 82 % des Français estimaient que « la religion est une question privée, les signes d'appartenance religieuse doivent rester discrets en public ». Les Français confirment ainsi une interprétation de la laïcité comprise comme un « refus très majoritaire de l'affirmation religieuse » que les enquêteurs attribuent au « recul de la croyance » ainsi qu'à une « islamophobie grandissante ». Pourtant, l'esprit de la laïcité n'est pas de « neutraliser » l'espace public. Au contraire, la laïcité consiste à garantir l'expression publique de la pluralité des idées, des croyances et des opinions, conditions mêmes du débat et donc de la démocratie. ♦

# Les mesures après le 7 janvier



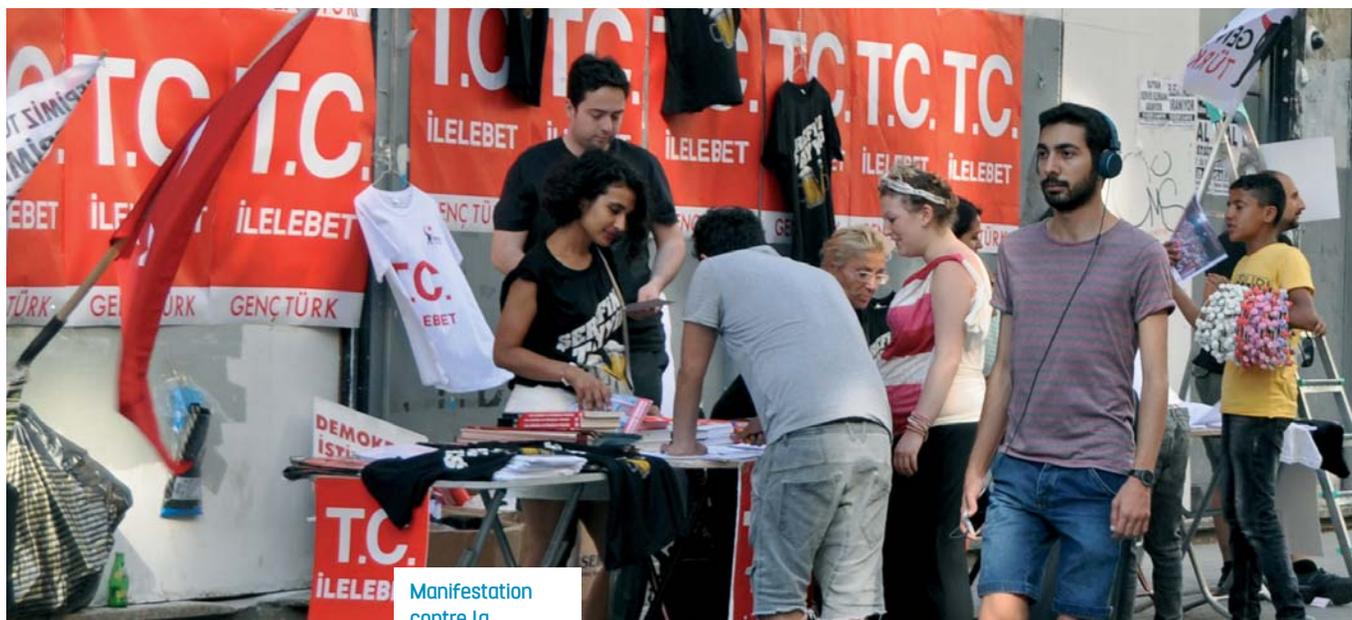
François Hollande a insisté sur la nécessaire maîtrise du français en maternelle.

**L**e « vivre ensemble » était au cœur de la cinquième conférence de presse du président de la République, le 5 février dernier. Un moment qui était encore marqué par les attentats à Paris et placé sous le signe de « l'esprit du 11 janvier ». D'emblée, le président a rappelé que la laïcité n'était pas négociable, la définissant comme un ensemble de valeurs et de règles de droit qui fondent l'unité de la République et qui doivent se transmettre et s'apprendre. Si des mesures doivent être rapidement mises en place, visant à contrer la menace terroriste avec des moyens dégagés pour la police, la justice et les renseignements, l'école est mise en première ligne. Pour la « Priorité du quinquennat », François Hollande, a donc promis, sans toutefois les détailler, que de nouveaux moyens seraient donnés « à la lutte contre le décrochage scolaire ». Il a insisté sur la nécessaire maîtrise du français en maternelle, « essentiel pour vivre en France ». Le président a rappelé une fois de plus que la formation des enseignants sera renforcée et améliorée pour les préparer à leur métier. L'inventaire se poursuit avec les lycées professionnels qui seront revalorisés ou encore le numérique qui sera enseigné à l'école avec les diplômés à la clé et la création d'une « grande école du numérique ».

Mais l'école ne peut pas tout et les questions de mixité sociale, après les déclarations de M. Valls sur

« l'apartheid » des quartiers pauvres, seront à l'ordre du jour dès le mois de mars, avec la tenue d'un comité interministériel. Il travaillera notamment sur la répartition des logements sociaux avec la possibilité de renforcer le pouvoir des préfets, sur le renforcement du travail d'accompagnement et du lien social assuré par les associations et sur la création d'une agence nationale pour le développement économique sur les territoires, sur le modèle de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), dont la mission serait de susciter la création d'entreprises dans les territoires déshérités. Le chef de l'État souhaite également renforcer la laïcité par la création d'un nouveau contrat civique avec la mise en place d'un service civique universel pour les jeunes, la création d'une réserve citoyenne pour tous les Français et le renforcement de la démocratie participative. Ce service civique, non obligatoire, serait opérant dès le 1<sup>er</sup> juin prochain et pourrait concerner près de 150 000 jeunes de 16 à 25 ans. Quant à la réserve citoyenne, elle est ouverte, après agrément, « à tous ceux qui veulent participer à l'élan collectif », pour renforcer une forme de « démocratie participative », à l'école en particulier. Si les intentions ont été explicitées, reste aux ministères concernés de les décliner en acte, avec les moyens dont ils disposeront. ♦

# Une exception française



Manifestation contre la limitation de la vente d'alcool à Istanbul, au nom de la laïcité.

**A**ucun état au monde ne connaît véritablement la « laïcité à la française ». Notre République se refuse en effet à prendre position en matière d'existence divine. Cette posture est tout à fait singulière car même si certains États se définissent comme laïques, aucun ne se dispense de références à une croyance. Religion et État vont même jusqu'à se confondre quand il s'agit de théocraties comme la République islamique d'Iran. Peu d'États ont inscrit la laïcité dans leur constitution. C'est le cas de la Turquie, seul état européen avec la France, à avoir inscrit la laïcité dans sa constitution, mais ce principe est aujourd'hui remis en cause par les conservateurs islamistes au pouvoir.

Au Royaume-Uni, les libertés de croyances et d'association religieuses ne sont pas explicitement protégées par les textes constitutionnels mais elles découlent de la notion de tolérance affirmée partout. Il n'y a pas de séparation des Églises et de l'État car les religions anglicane et presbytérienne sont confondues avec lui. Cela se matérialise par le cumul de la fonction royale et de chef de l'Église anglicane ainsi que par la présence de dignitaires ecclésiastiques à la chambre des Lords.

Ailleurs, il peut y avoir séparation des Églises et de l'État mais selon

des modalités très différentes. Dans tous les cas, les textes constitutionnels s'appuient sur l'existence divine pour parfois même en tirer sinon une légitimité, du moins une reconnaissance accrue. « Suprématie de Dieu et primauté du droit » écrit-on au Canada, réaffirmant dans le même temps liberté de conscience et interdiction des discriminations. Aux États-Unis comme en Alle-

magne, la séparation est le fondement des libertés religieuses. Différents accords et concordats conclus entre État allemand, *Länder* et Églises organisent ainsi un espace public « confessionnalisé ».

Par ailleurs, si la constitution américaine interdit au pouvoir législatif d'interférer avec le libre exercice des religions, celles-ci impriment cependant profondément la société. ♦

## Promouvoir un principe républicain

Élément essentiel du combat syndical, la laïcité constitue pour la FSU un enjeu social et politique qu'il s'agit encore de défendre au vu des attaques qui se multiplient ces dernières années. La FSU est attachée aux trois principes fondamentaux : principe de séparation des Églises et de l'État, stricte neutralité de l'État en matière religieuse, absolue liberté de conscience et égalité des droits. Principes de non-discrimination et liberté de croire ou de ne pas croire constituent les bases d'un projet de société.

La FSU réclame l'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, les fonds publics devant être réservés au service public. Il en découle les revendications de l'abrogation des lois Debré et Carle qui organisent le financement public de l'enseignement privé. Par ailleurs, l'accord « Kouchner-Vatican » concernant la reconnaissance a priori des grades et des diplômes délivrés par l'enseignement supérieur catholique (loi ADNOT) devrait, à ce titre, disparaître. Elle dénonce dans le même temps l'instrumentalisation de la laïcité à des fins xénophobes et islamophobes. Le développement du fondamentalisme touche en effet toutes les religions et conduit à des pressions plus fortes sur le débat politique ou sur les contenus d'enseignement. La FSU considère que la loi doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Elle demande donc l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle (et donc la dépenalisation du blasphème), de Mayotte et du régime concordataire en Guyane.

# Jean Baubérot : « Le but, c'est la liberté de conscience »

Historien et sociologue Français, Jean Baubérot est professeur émérite de la chaire « histoire et sociologie de la laïcité » à l'École pratique des hautes études. À paraître en mars 2015 : « Les sept laïcités françaises ». Édition La maison des sciences de l'Homme.

## Quelle définition pourriez-vous donner de la laïcité aujourd'hui ?

La laïcité, c'est la liberté imposée aux religions et non la répression des religions. La neutralité et la séparation sont des moyens. Le but, c'est la liberté de conscience. La finalité de la laïcité vise la non-discrimination pour raison de religion, mais cela concerne aussi les homosexuels qui veulent se marier et les citoyens qui veulent mourir dans la dignité. C'est un combat pour la liberté de conscience analogue aux libres-penseurs qui voulaient mourir sans recevoir les saints sacrements. La non-discrimination doit profiter à tout le monde.

## Le gouvernement a affirmé vouloir agir pour que « les valeurs de la laïcité retrouvent toutes leurs forces »

Un large consensus semble se dégager, aussi bien dans l'opinion publique que dans la classe politique, qui peut se résumer ainsi : tout faire, d'une part, pour éviter un « choc des civilisations », une stigmatisation qui conduirait une partie de la communauté nationale à renforcer un sentiment qu'elle a déjà de marginalisation et d'exclusion ; d'autre part prendre les dispositions nécessaires pour combattre efficacement l'extrémisme, j'entends par là ce qui est lié à un risque de terrorisme ou ce qui peut y conduire.

## C'est un objectif louable ?

Cette double préoccupation me semble être moralement juste et relever de l'intérêt bien compris. C'est une position morale car il serait profondément injuste d'opérer un amalgame entre un ensemble de plusieurs millions de citoyens et les gens réellement dangereux qui, selon les estimations faites,

vont de quelques centaines à deux mille personnes. Un intérêt bien compris : il faut isoler les extrémistes pour pouvoir mieux les combattre ; faire en sorte qu'ils ne puissent pas être attractifs, notamment pour des jeunes en recherche de repères. Mais le problème essentiel est que les différentes mesures à prendre doivent être pertinentes dans le cadre d'une telle finalité. Il ne faut pas, donc, faire une fixation sur la tenue, mais se rappeler l'adage : l'habit ne fait pas le moine. Les mères de familles qui veulent s'investir dans l'école et accompagner les sorties scolaires sont des alliées, même si elles portent un foulard

## Quel rôle peut jouer l'école pour y parvenir ?

Je me réjouis profondément du projet actuel d'un enseignement de la laïcité et, en même temps, je m'inquiète de certaines de ses modalités, notamment la formation, en seulement deux journées, de formateurs qui eux-mêmes devront former les professeurs, qui à leur tour, formeront les élèves. Outre le problème des moyens, que je ne suis pas compétent pour traiter, se pose un autre problème d'ordre scientifique. Quelle laïcité va-t-on enseigner ? Une laïcité idéale, qui n'existe guère dans la réalité, et risque d'être, au moins implicitement, opposée à des religions réelles ? Ce serait une terrible erreur pour trois raisons : d'abord on ne se situerait pas dans une démarche de connaissance, mais dans une sorte d'obscurantisme ; ensuite on donnerait, de fait, du grain à moudre à une perspective de « choc des civilisations » ; enfin un tel enseignement ne serait pas crédible auprès des élèves qui connaissent fort bien certains aspects de la réa-

«  
Quelle laïcité va-t-on enseigner ? Une laïcité idéale, qui risque d'être opposée à des religions réelles ? Ce serait une terrible erreur



© MIRA/MIA

lité qui le contredisent, comme l'égalité femme-homme. Au bout du compte cet enseignement déconsidérerait la laïcité plus qu'il ne la populariserait.

## Et en dehors de l'école ?

Le meilleur enseignement possible sera inefficace si la réalité sociale apporte un démenti à ce qui est affirmé. L'entreprise est de longue haleine. Mais si des mesures immédiates sont prises pour combattre directement l'extrémisme, d'autres peuvent le combattre indirectement en rendant les extrémistes peu attirants. Deux d'entre elles sont possibles dans un court délai. D'abord rattacher le Bureau des cultes au Ministère de la Justice, pour bien rendre visible la séparation entre la lutte contre le terrorisme, tâche du ministère de l'Intérieur, et les rapports entre l'État et les religions qui, dans une société laïque, sont d'abord des rapports juridiques. Ensuite, rétablir la HALDE, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, créée, à la fin de 2004, par le président Chirac et actuellement rattachée à l'ensemble trop vaste du Défenseur des droits. Cela contribuerait au fait que lutter contre le terrorisme et lutter contre les discriminations doivent aller de pair. ♦

## Nouvelles technologies

# Biotechnologies, des secteurs d'innovation

**V**éritable vecteur d'innovation, les biotechnologies sont en passe de créer une nouvelle révolution industrielle qui viendra changer notre quotidien. De nombreux états comme la France ont bien perçu le potentiel de ce nouveau secteur d'activité qui représente le marché le plus important du XXI<sup>e</sup> siècle.

Parler d'innovation dans les biotechnologies est un pléonasmisme puisqu'il s'agit de nouvelles technologies qui se sont développées grâce d'une part aux découvertes récentes sur la connaissance du vivant, notamment l'ADN, le décodage et l'analyse du génome humain, les avancées en pharmacologie et les cellules-souches, et d'autre part, aux avancées scientifiques des deux dernières décennies.

L'OCDE a défini la biotechnologie comme l'utilisation d'organismes vivants pour produire de la connaissance, des biens et des services. En d'autres termes, la biotechnologie s'appuie sur la modification des caractéristiques génétiques de ces organismes vivants, qu'ils soient micro-organisme, animaux ou végétaux

pour fabriquer à un niveau industriel des composés biologiques ou chimiques. Et ses applications sont développées dans le domaine de la santé humaine et animale, de l'agroalimentaire ou de l'environnement.

### Une classification très colorée

Pour se repérer dans cette vaste étendue d'innovation, la Communauté Européenne a élaboré une classification des biotechnologies, qu'elle désigne par couleur. Les biotechnologies jaunes se rapportent aux applications liées à la protection de l'environnement et au traitement de pollution. Les vertes regroupent les technologies utilisant des plantes et leurs cellules pour produire et transformer des produits alimentaires, des biomatériaux et de l'énergie. Les bleues développent des produits en liaison avec la biodiversité marine: santé, cosmétique, aquaculture, agro-alimentaire. Les biotechnologies blanches regroupent les applications industrielles, par l'emploi de systèmes biologiques comme alternative aux procédés



chimiques classiques. Les premières utilisations sont dans les secteurs des polymères, des carburants, des dissolvants, de la construction, du textile, et de tous les produits à dominante chimique. Les biotechnologies rouges touchent le domaine de la santé, dont une grande partie de la recherche actuelle repose sur les biotechnologies.

### Des applications variées

Les préoccupations croissantes pour les questions environnementales (faire face au

dérèglement climatique ou à l'appauvrissement des sols agricoles), ont fait que les biotechnologies se sont rapidement développées dans un secteur comme l'agronomie. Les organismes génétiquement modifiés (OGM) constituent l'application la plus connue et concernent l'introduction de gènes de résistance aux herbicides ou aux insectes, et dans une moindre mesure, à certains virus et maladies pour certaines cultures de coton, soja ou maïs.

Mais la Sélection Assistée par Marqueurs (SAM) qui permet de sélectionner les variétés afin d'effectuer des croisements génétiques naturels permettant d'obtenir les caractéristiques voulues est peut-être la plus importante en termes d'impact environnemental au regard du nombre d'espèces animales ou végétales concernées. Du côté de l'industrie, les procédés traditionnels commencent à laisser la place à de nouveaux biomatériaux, comme c'est le cas pour les carburants

## Nouvelle France industrielle

Alors que la France a perdu 750 000 emplois industriels sur ces dix dernières années, le gouvernement s'est engagé dans une « reconquête industrielle » en dévoilant en septembre 2013 ses 34 plans de « la nouvelle France industrielle », espérant recréer en 10 ans 475 000 emplois avec 45 milliards d'euros de valeurs ajoutées et 18 milliards d'euros d'exportation en plus. Ces 34 plans ont pour objectif d'investir sur le long terme dans des technologies de rupture, basées sur les biotechnologies, autour de trois grands axes stratégiques: la transition énergétique et environnementale, la santé et le numérique. La démarche est d'unir les acteurs économiques pour construire une offre industrielle nouvelle et compétitive et mettre les outils de l'État au service de cette ambition, par la législation, des aides fiscales ou des financements publics comme le plan d'investissement d'avenir. Mais pour que cette dynamique de valorisation fonctionne, encore faut-il que la recherche publique universitaire soit soutenue et coordonnée avec l'innovation et la réindustrialisation.



La biotechnologie s'appuie sur la modification des caractéristiques génétiques de ces organismes vivants pour fabriquer à un niveau industriel des composés biologiques ou chimiques.

comme l'éthanol qui représente un enjeu à la fois industriel et environnemental. Autre application, mais encore à l'état de programme de recherche, l'obtention d'un colza transgénique à haute teneur en acide gras, nécessaire à la production de lubrifiants ou de matières plastiques, permettra de remplacer les huiles industrielles, synthétisées à partir de matières premières fossiles, dont les ressources sont limitées. Et elles seront biodégradables. Moins industriel, on retrouve aussi l'utilisation de procédés biologiques dans des domaines aussi variés que la cosmétique ou même l'art avec la datation carbone ou la restauration de tableaux en utilisant des enzymes, comme ce fut le cas pour les célèbres Nymphéas de Monet.

### La santé, leader en biotechnologies

Mais c'est le domaine de la santé qui est le premier secteur d'investissement des biotechnologies. Le développe-

ment de thérapie de rupture avec les thérapies géniques et de cellules-souches, l'utilisation de tests génétiques ou de pharmacogénétique faisant interférer des gènes et des médicaments permettent de personnaliser les traitements en fonction du patrimoine génétique des patients. Nouveaux vaccins, nouveaux médicaments contre le cancer, régénération du myocarde ou de la rétine, traitement d'affections immunitaires... sont autant de domaines dans lesquels les biotechnologies médicales trouvent leurs applications.

L'enjeu des biotechnologies est à la fois sociétal et économique. Sociétal en raison notamment des questions éthiques que peuvent soulever certaines ap-

## Pierre-Olivier Goineau : « Les biotechs en santé ne connaissent pas la crise »



Pierre-Olivier Goineau, président d'association française des biotechnologies France Biotechs.

### Que recouvrent les biotechnologies dans la santé ?

L'OCDE définit les biotechs comme « l'application de la science et de la technologie à des organismes vivants pour modifier des matériaux vivants ou non-vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de service ». Dans le domaine de la santé, elles permettent d'améliorer le diagnostic, le traitement, par des machines et des équipements, mais aussi par de nouvelles thérapies ou de nouveaux matériaux (prothèses). Elles se rapprochent de la médecine connectée, avec par exemple des implants reliés à un smartphone donnant des indications sur l'état du patient.

### Comment se porte le secteur en France ?

Les biotechs en santé ne connaissent pas la crise. Les PME innovantes du secteur recrutent plus que les grands groupes. Elles constituent le premier débouché pour les chercheurs. En 2013, 55 sociétés ont été créées. L'ensemble des biotechs françaises a investi 349 M€ en R&D et a commercialisé 12 produits thérapeutiques cette même année. L'innovation thérapeutique et les technologies de rupture sont développées par de petites entreprises, souvent créées par des chercheurs, pour la plupart issus de la recherche publique, qui ont recours à la finance mondiale. Ces entreprises baignent d'emblée dans un environnement international. Les recherches sur le cancer par exemple ont une portée mondiale. Les sociétés françaises sont ainsi en concurrence avec des entreprises de toutes tailles et de partout. Cette concurrence est d'autant plus forte que les découvertes reposent sur des brevets, et seul le premier peut déposer un brevet.

### Quelles sont les perspectives du secteur en France ?

La recherche se fait en France et s'appuie sur un excellent tissu académique. Le pays bénéficie d'une bonne reconnaissance internationale sur le plan de l'innovation scientifique et technologique. En Europe, c'est le pays le plus dynamique, celui où les politiques publiques sont les plus développées, en faisant le meilleur pays pour investir en santé à travers le CIR (Crédit impôt Recherche) et les dispositifs financiers proposés par bpifrance.

plications comme l'utilisation de cellules-souches. Et les réponses apportées par les états ne sont pas identiques même si tous les habitants de la planète peuvent être concernés. Economique, par les produits, services et connaissances nouvelles qu'elles développent. Ces connaissances apportent de nouvelles compétences et des techniques innovantes et de ce fait transforment également les métiers de demain. Mais leur développement ne

va pas de soi et peut se retrouver confronté à plusieurs obstacles notamment liés à la difficulté de travailler avec le « vivant » qui demande du temps entre la découverte et son application. Parfois ce sont des freins liés à la concurrence ou à une fiscalité et des normes différentes d'un pays à l'autre. Mais cela peut aussi être des questions éthiques et de sécurité qui ne font pas nécessairement consensus. ♦

Aline Becker

## Les terribles beautés de Marlène Dumas

Marlene Dumas est une immense artiste, trop rare en France. L'exposition que la Tate Modern de Londres lui consacre jusqu'au 10 mai 2015 mérite la traversée de la Manche.

Le sous-titre de l'exposition, *The image as burden*, reprend le titre d'un dessin de 1993, d'un être portant le corps d'un autre, inanimé, mort peut-être.

« L'image comme fardeau », c'est ce qui pousse inlassablement Marlène Dumas à créer. Née en Afrique du Sud en 1953, elle vit et travaille aux Pays-Bas depuis 1976. Très présente dans les galeries et musées du monde, c'est la femme peintre la plus cotée du marché de l'art. L'exposition couvre vingt années de travaux, depuis *Rejects*, une série de portraits que l'artiste n'a cessé de faire évoluer. Pour son art du portrait et du corps humain, Dumas ne s'inspire pas de ce qui l'entoure mais collecte des photos d'actualité, d'œuvres d'art, pour y puiser sa dramaturgie singulière, parfois mystérieuse. Avec l'idée que « l'art n'est pas un miroir », ses sources iconographiques sont reconnaissables, conférant toute sa puissance au geste artistique. Le lavis d'encre de ses aquarelles diffuse avec élégance, et une redoutable expression, des couleurs pâles et délavées, rehaussées de traits sûrs.

Ses portraits, en très gros plan, isolés ou en groupe, véhiculent des maux de la vie que nous rejetons. Visages identifiables, Naomi Campbell, la princesse Diana, Amy Winehouse, Osama ben Laden... ou anonymes, noirs, blancs, enfants, hommes, femmes. Tous ont en commun de nous déranger. Par leur histoire ou celle qu'ils nous inspirent, ils impriment une tension, exacerbée souvent par le titre de l'œuvre. Marlène Dumas exprime la sexualité, entre pornographie et érotisme, la mort, souvent violente, l'humiliation, sans tabou. « Il n'y a pas de beauté si cela ne montre pas aussi les terribles choses de la vie », affirmait-elle à la Biennale de Lyon dont elle était l'invitée en 2011.

Véronique Giraud



## « Lis c'est du Belge »

Alors que Mons est capitale de la culture cette année, Strasbourg propose avec « Lis c'est du Belge » de découvrir une sélection de livres pour la jeunesse d'auteurs et d'illustrateurs belges francophones et « Les précurseurs de l'image en Belgique francophone », pour se replonger dans le patrimoine. Du 13 mars au 2 mai à la médiathèque André Malraux.



## Le vinyle sort du placard

9 millions de 33 tours ont été vendus aux États-Unis en 2014. Les disques vinyles se déploient dans les bacs des marchés, des foires et des disquaires de toute l'Europe. Donné pour mort ? Lubie de nostalgiques ? Le ringard revient en force : originaux, rééditions, occasions, 45 ou 33 tours, on aime la pochette incroyable (ou pitoyable) du bon vieux microsillon. Même les 14-16 ans, qui n'ont jamais connu le disque noir, se mettent à avoir envie d'une platine pour l'écouter...



## Histoires de créateurs de mode



Cristobal Balenciaga, Az-zedine Alaï, Issey Miyake, Yohji Yamamoto... Outre un immense talent et leur passion pour la couture, ils ont en commun d'avoir quitté leur pays pour venir vivre en France. Entre parcours personnels et histoire de la mode, *Fashion Mix* raconte une autre histoire de l'immigration, celles d'hommes et de femmes, artisans, créateurs, qui ont contribué à faire la renommée de Paris, capitale internationale de la mode. Une belle façon de découvrir le Musée de l'histoire de l'immigration. Jusqu'au 31 mai 2015.

## Le Design en quête de sens

Saint-Etienne est devenue en 2010 l'une des onze villes créatives UNESCO au monde. Le design y a établi sa Cité où est née la Biennale Internationale Design, qui va dé-

ployer du 12 mars au 12 avril une soixantaine d'expositions et d'événements dans la ville. La thématique de cette 9<sup>e</sup> édition, « Les sens du Beau », cherche à ouvrir de nouvelles voies en interrogeant l'importance des formes et les sens que celles-ci donnent aux fonctions et aux nouveaux usages. [www.biennale-design.com](http://www.biennale-design.com).



Du 12 mars au 12 avril, emprunte en réalité sa scénographie et son vocabulaire à la galerie d'art, Saint-Etienne, devenue en 2010 l'une des onze villes mondiales « créatives va vivre ».

## DDessin

Sous la belle lumière des verrières de l'Atelier Richelieu, du 27 au 29 mars, DDessin recompose un cabinet de dessin contemporain. Pour sa 3<sup>e</sup> édition, une vingtaine de galeries françaises et étrangères viennent défendre le talent d'artistes émergents ou plus établis. Un espace sera dédié aux créations en béton de la jeune artiste Milène Guermont, coup de cœur de DDessin.

## « Fabriquer le dessin »

Le FRAC Haute-Normandie a eu l'excellente idée de confronter sa riche collection de dessins avec celles de deux autres institutions, le MuMA - Le Havre et le musée des Beaux-Arts de Rouen. Le dialogue des trois collections offre un regard croisé inédit sur les liens et basculements entre le moderne, l'ancien et le contemporain. Jusqu'au 3 mai.

## Drawing Now Paris pour le mois du dessin

À l'occasion du mois de mars qui est le mois du dessin, la 9<sup>e</sup> édition du salon du dessin d'art contemporain réunit 73 galeries internationales sur les deux niveaux du Carreau du Temple, un magnifique lieu dans le Marais. Du 25 au 29 mars, amateurs et collectionneurs pourront découvrir les dessins de plus de 400 artistes. Des focus éclairent les créations de jeunes artistes, parmi eux trois sont en résidence à la Cité internationale des arts : Maude Maris, Jérôme Zonder et Jean-Alain Corre. [www.drawingnowparis.com](http://www.drawingnowparis.com)



# Mons, comme métamorphose européenne

Créées en 1985 à Athènes, les capitales européennes ont pour objet de rendre compte de la richesse et de la diversité de la culture de l'Europe. Depuis 2011, deux pays de l'Union se partagent le titre chaque année. En 2015, la tchèque Pilsen et la belge Mons invitent à faire la fête.

L'événement Montois résonne en France, la belge francophone n'est qu'à 75 km de Lille. Et il interpelle: « En 2015, je suis montois, et toi? », l'invitation lancée est teintée de l'humour et la convivialité d'une Belgique où le populaire n'a jamais déserté.

La région du Borinage, qui désigne les ouvriers de la mine, rappelant l'ancien site minier de charbon, fut le berceau du parti socialisme belge et du suffrage universel. Mons a traversé des décennies de misère et aujourd'hui, avec 20 % de chômage mais 20 % de jeunes, elle affiche un élan magistral, entamé dans les années quatre-vingt par un mouvement de rénovation urbaine destiné à valoriser son patrimoine culturel. Le premier ministre Elio di Rupo, Bourgmestre de Mons, n'est sans doute pas étranger à sa candidature de capitale européenne de la culture. Une fondation Mons a été constituée et l'équipe du projet s'est appuyée sur deux personnalités très impliquées: Yves Vasseur, son commissaire général, et Pascal Kaiser, chef de projet du numérique. Et le projet est énorme: construction de cinq musées interconnectés, deux nouvelles salles de concert, extension du Mundaneum et création d'une « Digital Innovation Valley ». Un pas de géant, pour cette ville de 95 000 habitants, planté dans la culture et lancé vers l'innovation digitale.

## D'hier à aujourd'hui

Alors, pour l'annoncer, quoi de mieux que de devenir capitale européenne de la culture? En 2010, les jeux sont faits. Mons et Pilsen seront capitales en 2015. Depuis lors, l'organisation bat son plein.



La ville de Mons a endossé des habits de lumière pour fêter son année capitale européenne de la culture en 2015.

D'abord faire connaître Mons à travers les faits et gestes des personnalités marquantes de son histoire avec *Mons Superstars, des idées et des hommes*, jusqu'au 12 avril aux Anciens Abattoirs. Deux illustres créateurs ont eux aussi été rappelés à la mémoire, Vincent van Gogh et Paul Verlaine, avec ses poèmes écrits à la prison de Mons où il purgea sa condamnation pour coups et blessures contre Rimbault. Le peintre néerlandais, lui, a passé plusieurs mois dans la région, s'interrogeant sur son avenir de prêtre ou d'artiste. La vie miséreuse mais joyeuse du Borinage l'a propulsé vers son destin, lui inspirant de nombreux dessins et peintures, recensés au BAM pour l'exposition *Van Gogh au*

## « Creative Valley » à l'horizon

Côté économique, Pascal Kaiser, chef de projet de Mons 2015 et directeur de Technocité depuis 2011, rappelle que « Le projet a attiré des entreprises comme Google qui y a installé son Datacenter, Microsoft Innovation Center, HP, IBM, notamment. » C'est sur ces implantations internationales que la région s'appuie désormais pour développer la « Mons-Digital Innovation Valley », qui s'étend de Tournai à Charleroi, et faire venir les startups et sièges sociaux à la pointe du numérique. L'annonce de la création de 1500 à 2000 emplois fait planer sur Mons l'espoir d'un avenir meilleur.

*Borinage*. En écho, l'exposition *Hollywood au pied du terril* rappelle que Vincente Minelli et Kirk Douglas ont tourné sur les lieux même où le peintre avait vécu 75 ans auparavant pour *La vie passionnée de Vincent van Gogh* (1956).

La fête inaugurale du 20 janvier fit oublier la chute de la sculpture gigantesque qui devait symboliser l'événement. Nul besoin de mascotte pour danser et se retrouver en divers endroits de la ville et écluser quelques bières. S'ensuivirent de nombreux événements, d'un soir ou plus, des « ailleurs en folie » avec les working men's club de Londres revisités par des artistes alternatifs qui font revivre les clubs ouvriers londoniens, des artistes de Casablanca, Milan, Melbourne, de Montréal, Tokyo et Pilsen, la co-capitale 2015. Au total, 300 événements mailleront le territoire jusqu'en décembre. ♦

Veronique Giraud

## Un printemps de créations

Les 3, 4 et 5 avril, Mons inaugurera ses cinq nouveaux musées, deux nouvelles salles de concerts et une quinzaine d'installations. La fête a mobilisé 400 associations, de nombreux bénévoles, des milliers d'artistes, et s'exporte dans 18 villes partenaires en Belgique et en France. À Lille bien sûr, où l'expérience de Capitale européenne de la culture est restée exemplaire et vivace. Des artistes de renom mêlent leurs créations: Wajdi Mouawad, Frédéric Flamand, Jan Fabre, Christian Boltansky.

# Europe : l'industrie culturelle peut-elle sauver l'économie ?



**M**algré la crise, l'Europe reste une championne en termes d'activités culturelles. Avec plus de 7 millions d'emplois et 4,3 % du PIB de l'Union, la culture pourrait être une des planches de salut du vieux continent, indique une étude du cabinet Ernst & Young commandée par le Groupement européen des sociétés d'auteurs-compositeurs (GESAC).

N'en déplaise à ceux qui préfèrent sortir leurs revolvers. Ou à ceux qui pensent que la création artistique, sous ses jolis atours, n'est qu'un puits à subventions. Le cabinet d'audit financier Ernst & Young (EY) a rendu public fin 2014 un rapport inédit. La centaine de pages, chiffrée et illustrée, a été entièrement bâtie autour d'une idée : celle que « les secteurs culturels et créatifs européens » peuvent être « générateurs de croissance » économique.

Dès les premiers paragraphes, trois chiffres donnent le ton : premièrement, le secteur de la culture est le troisième plus gros employeur privé à l'échelle des 28 pays membres, faisant travailler plus de 7 millions de personnes. Soit 3,3 % de la population active, un peu

moins que les secteurs de l'automobile et de l'agro-alimentaire réunis. Deuxièmement, les activités culturelles génèrent l'équivalent de 4,3 % du PIB total européen. Soit 535,9 milliards d'euros, plus que le secteur de la finance. Enfin, malgré la crise, la création d'emplois dans le secteur a crû de 0,7 % par an entre 2008 et 2012, tandis que celle des autres secteurs économiques baissait de 0,7 %\*. Cerise sur le gâteau, la culture tend ses bras aux jeunes : 19,1 % des emplois sont occupés par des moins de 30 ans.

## Des arts vivants à la publicité

Sous le sigle Industries Culturelles et Créatives (ICC), E&Y étend son analyse au-delà des secteurs traditionnellement entendus comme artistiques comme l'édition, le cinéma, la TV, les spectacles, la musique et les arts visuels. Ils y ajoutent les jeux vidéo, la publicité, l'architecture, la presse écrite et la radio. Des nuances s'imposent : avec 93 Mds € générés en 2012, la publicité se hisse ipso facto à la deuxième place en termes de chiffre d'affaires. Suivent

la télévision et la presse. Le livre arrive péniblement en 5<sup>e</sup> place, avec 36,3 Mds € de richesse créée par an.

Les « arts visuels » sont les plus lucratifs. Ils représentent à eux seuls le quart de la valeur du marché culturel européen, avec 127,6 Mds d'euros de chiffres d'affaires et 1,232 million d'emplois occupés en 2012. Mais prudence ici également. Les arts visuels sont, pour les auteurs eux-mêmes, un mot valise enfermant des activités et des revenus hétérogènes. La bonne santé du secteur provient surtout de l'artisanat

d'art (joaillerie, textile, ébénisterie, etc.) avec 46 Mds € de revenus en 2011, la création d'œuvres d'art visuel (photographie, etc.) avec 30 Mds € de chiffre d'affaires, le design (20 Mds €) et enfin la vente d'art et l'activité des galeries (15 Mds €).

## Mieux protéger les droits d'auteurs

Ces chiffres ne cachent cependant pas les difficultés structurelles du domaine de la culture. Alors que les arts vivants concentrent le plus gros nombre de travailleurs européens (1,235 million), ce secteur ne produit qu'environ 32 Mds € par an, moins que l'architecture par exemple. L'écart est également important dans le cas de l'industrie musicale avec 1,168 million d'emplois recensés contre 25,3 Mds € générés en 2012. Rien d'étonnant : la rentabilité n'est pas le meilleur

## Faire payer les géants du net

Françoise Benhamou, spécialiste de l'économie de la culture, a les idées bien arrêtées. Pour elle, la bonne santé du secteur culturel n'est pas « une affaire de compter les emplois », mais de « volonté politique ». Le problème, c'est qu'« il n'y a pas de politique culturelle européenne. Aucune décision n'est prise en commun, la culture bénéficie d'un micro-budget. » Des choses bougent cependant au niveau des États. Le chantier le plus attendu, selon Françoise Benhamou, est la fiscalité appliquée aux géants du net : Les GAFA (pour Google, Apple, Facebook, Amazon), profitant de l'immatérialité des revenus numériques et d'un système d'optimisation fiscale, ne paient aujourd'hui que très peu d'impôts sur leurs bénéfices faits en Europe. Le 10 février dernier, la ministre de la Culture Fleur Pellerin proposait d'instaurer une nouvelle taxe sur l'utilisation de la bande passante.

\* Eurostat - Enquête sur les Forces de travail de l'Union européenne, analyse EY.



Selon un rapport du cabinet EY, les régions européennes qui présentent les plus fortes concentrations d'activités créatives ont le mieux résisté face à la crise de 2008, comme Londres, Paris, Rome, Stockholm, Madrid, Munich et Budapest.

critère pour un metteur en scène ou un musicien. Et les droits d'auteur ont tendance à fléchir. Christophe Depreter, directeur général de la Sabam, la Sacem belge, attire l'attention sur la « précarité » grandissante et le déficit de rémunération de ces créateurs à l'heure du téléchargement illégal: « Toutes les ICC naissent d'une expression artistique et créative protégée par des droits de propriété intellectuelle. Amener les citoyens européens à prendre conscience de l'importance du droit d'auteur (...), et encourager l'ensemble des parties prenantes à développer un marché légal prospère du contenu devrait figurer au sommet des autorités nationales et européennes. » E&Y a des recommandations pour enrichir le secteur et

améliorer son attractivité: accompagner la transition numérique, « ouvrir la voie à de nouveaux modes de consommation », favoriser le financement des organismes.

#### « Jamais de l'argent perdu »

Car, pointe le rapport, les « industries » culturelles comportent un nombre très important de très petites entreprises (TPE) qui se plaignent de la difficulté à trouver des capitaux pour se développer. Ce déficit de financements est estimé entre 8 et 13,3 milliards d'euros. Enfin, le cabinet d'audit souligne le rôle vital des États (via des achats, avantages financiers et fiscaux, subventions, droits de licence ou emplois), alors que, depuis la crise économique de 2008, le budget réservé à la culture n'a eu cesse de décroître. Françoise Benhamou, professeure à Paris XIII, spécialiste de l'économie de la culture, a son idée sur la question:

## Véronique Desbrosses

### « Le droit d'auteur est un des piliers de notre économie culturelle »



Véronique Desbrosses est directrice du Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs (GESAC), basé à Bruxelles.

*Comment expliquer que l'aspect économique de la culture soit si peu étudié ?*

Cette étude est novatrice car c'est la première fois qu'on étudie les chiffres secteur par secteur à l'échelle de l'Europe, sans passer pas les chiffres nationaux. Ce qu'on en retient, c'est que les industries culturelles ont un impact considérable sur notre économie. C'est quelque chose qui n'est clairement pas assez connu. La plupart des décideurs ou des économistes ont l'habitude de voir les activités culturelles comme des secteurs peu profitables. Mais si on les met tous ensemble, ça pèse très lourd. Et il faut garder à l'esprit que les principaux piliers de la création de valeur de ces industries restent la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

*La Commission européenne veut moderniser d'ici fin 2015 les codes de la propriété intellectuelle dans cadre de l'économie numérique. Quelle est la première urgence, selon vous ?*

Il y a un problème majeur. Beaucoup d'intermédiaires numériques, que ce soient des moteurs de recherche ou des plateformes de contenus, doivent leur succès aux œuvres vidéos, musicales auxquelles ils donnent accès, alors qu'ils refusent de reverser des droits d'auteurs. Nous observons un transfert de la valeur générée au détriment de la chaîne initiale de création – de l'artiste au diffuseur –, et au profit de géants comme Google, Facebook ou You tube. Ces derniers, qui ne sont même pas européens, se cachent derrière une directive de notre législation de E-commerce qui rend irresponsables les intermédiaires. Il faut pouvoir faire une exception pour le droit d'auteur. Sans ça, c'est tout un pan de notre économie qui s'assèche.

Rémunérer les auteurs des contenus ne va pas faire s'écrouler l'entreprise, il s'agit pour elle d'une goutte d'eau dans l'océan. Le droit d'auteur est ce qui permet aux individus d'avoir un salaire, mais c'est également un enjeu considérable pour la bonne santé de l'économie.

« mettre de l'argent dans la culture n'est jamais de l'argent perdu. Cela irradie sur tous les autres secteurs en contribuant à former des créatifs, en créant des emplois difficilement délocalisables, en agissant sur le tourisme, les loisirs, l'innovation numérique, en forgeant une identité commune et en luttant contre les extrémismes ».

À l'inverse, l'interdépendance des industries culturelles avec le reste de l'écosystème économique rend difficilement

crédible la thèse d'une croissance économique par une seule mise en avant culturelle, estime l'économiste. « Comme dans le cas de Bilbao, la culture peut changer l'image d'une ville, y attirer des touristes, participer à sa bonne santé économique. Mais il faut pour cela qu'il y ait des infrastructures de transport suffisantes, des hôtels, un bon système d'éducation, etc. Cela me semble un peu rapide de la séparer de tout. » ♦

Julie Delem

# Emma Lavigne : « Le Centre Pompidou-Metz est fait pour le public »

Emma Lavigne a quitté le Centre Pompidou-Paris pour devenir la conservatrice de celui de Metz en décembre dernier. Très attendue, elle explique les enjeux du lieu et sa mission.

## Quels sont les atouts d'une telle structure ?

Les espaces. Ses surfaces, conséquentes et modulables, permettent de déployer une riche programmation pluridisciplinaire, appuyée sur le socle de la collection de 100 000 œuvres du Centre Pompidou-Paris. Conçu par Shigeru Ban, qui n'est pas un architecte d'un geste, de la sophistication, ce n'est pas un lieu de démonstration architecturale mais un outil de sensibilisation du public à l'art.

## Le Centre Pompidou-Paris a été conçu au milieu des années 70 comme un lieu d'expérimentation de la création, qu'en est-il aujourd'hui ?

Toutes les formes artistiques qui se déploient dans la création actuelle étaient déjà là dans les années 70. Les installations, la vidéo, les performances, les artistes travaillant avec le film, toute cette dimension est accueillie au Centre Pompidou-Paris. C'est un outil qui permet de montrer tout cela. De la même façon, les espaces de Metz permettent de grandes expositions, plus classiques, et l'expérimentation de présentation d'œuvres avec la structure même du bâtiment. Ça a un coût, mais c'est extraordinaire.

## La collection du Centre Pompidou-Paris aide-t-elle à exploiter la pluridisciplinarité ?

Ce n'est pas qu'elle aide c'est qu'elle est exceptionnelle. Si pour nos expositions nous devons faire venir toutes les œuvres d'institutions extérieures ou de collections privées, cela coûterait très cher. Par son contenu aussi, une collection qui s'est constituée avec l'histoire de l'art en train de se faire, c'est passionnant. L'art moderne

coûte très cher en valeur d'assurance, l'accord avec le centre Pompidou nous permet de le présenter quasiment gratuitement et sans frais d'assurance exorbitants.

## Tout cela pour quel public ?

Nous travaillons énormément avec les écoles, dès la maternelle. Notre politique en direction des publics est très diversifiée : les scolaires, les ateliers dans la Capsule, espace réservé au public adolescent, les enfants, les familles, les individuels, les groupes. Dans cette zone frontalière, la part des visiteurs étrangers est passée de 23 % à 35 % en 2014, 10 % sont Allemands. La dimension internationale du centre est à développer.

## Quel serait le projet idéal pour le centre Pompidou-Metz ?

J'espère que nous sommes en train de le construire. Le centre s'enracine chaque jour davantage dans un vaste territoire (1/8<sup>e</sup> de la superficie globale de Metz) en train de sortir de terre. Dans ce nouveau quartier, il devra faire davantage partie de la vie quotidienne : pour une exposition bien sûr, mais aussi pour la librairie, un déjeuner, voir une œuvre, assister à un spectacle. C'est très stimulant, dans une période de stagnation économique, d'être au cœur d'une région qui, bien que touchée par la crise, déploie un très grand dynamisme. Je me souviens de Bilbao au moment du projet, ou de Berlin à la création de la Postdamerplatz, il était fascinant de voir toutes ces grues et ces bâtiments sortir de terre. Je me disais que cela devait être génial d'être dans une ville où on sent ce dynamisme. L'intérêt à Metz c'est à la fois son ancrage dans une histoire remontant à l'Antiquité et son développement.

«

*L'intérêt à Metz, c'est à la fois son ancrage dans une histoire remontant à l'Antiquité et d'être au cœur d'une région qui, bien que touchée par la crise, déploie un très grand dynamisme*

»



## Est-il facile de convaincre ?

Les gens souhaitent souvent avoir ce qu'ils connaissent déjà. Notre travail c'est aussi de faire rentrer le public dans des formes auxquelles il n'a pas forcément accès tout seul. Nous avons tous les outils, les médiateurs, des conférences. Le Centre Pompidou-Metz est fait pour le public. Pas forcément en montrant ce que tout le monde connaît déjà. C'est transmettre aussi la pensée des créateurs. On va avoir par exemple une passionnante exposition de Michel Leiris. Bien sûr, plein de gens ne le connaissent pas, mais si les visiteurs venus voir les chefs-d'œuvre de Picasso, de Bacon, ressortent et achètent « L'âge d'homme » qui se lit en deux heures et rentrent dans la pensée d'une personnalité extraordinaire, on aura gagné. On ne cherche pas à faire du chiffre, mais à sensibiliser aux enjeux de la pensée contemporaine, à la façon dont ces artistes, ces penseurs ont des choses à nous dire sur le présent. C'est le cas aussi de l'actuelle exposition de Tania Mouraud, une artiste dont l'œuvre fait résonner les enjeux de l'histoire de notre monde. Nous ne sommes pas un centre de divertissement, notre mission de sensibilisation, de transmission, s'inscrit dans un présent, dans une société. ♦

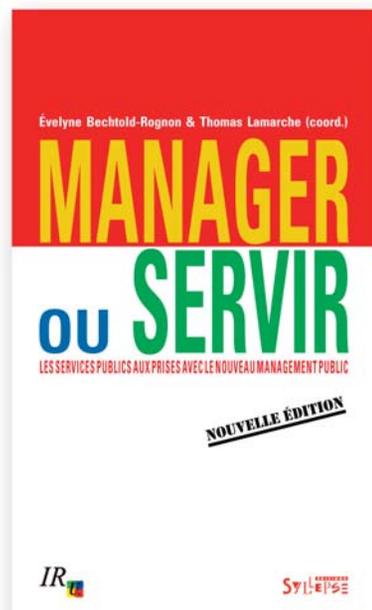
Propos recueillis par Véronique Giraud

# IR Nous vous proposons de découvrir

## Un livre pour comprendre et agir

Trois ans après sa première publication, notre petit ouvrage *Manager ou servir?* est épuisé. Pourtant, son actualité est brûlante.

Qui n'est pas confronté dans son travail à l'autoritarisme tatillon de petits chefs usant d'injonctions paradoxales



et de culpabilisation individuelle? Qui ne se heurte pas dans sa volonté d'accomplir un travail investi et pleinement humain aux directives technicistes et à l'obsession de l'évaluation quantitative? C'est pourquoi nous proposons une réédition de ce petit livre, enrichie d'une nouvelle préface

de Thomas Lamarche, qui éclaire l'emprise du nouveau management et qui montre comment lui résister, notamment par la réappropriation de notre travail, le tissage patient et passionné du collectif et le partage avec tous du service public, notre trésor commun. Un livre à mettre, plus que jamais, entre toutes les mains.

**Auteur : Évelyne Rognon - Thomas Lamarche**  
(150 pages - format 19 x 11,5)  
Prix : 8 € (Frais de port offerts)

## Un livre au cœur de l'actualité

On en vient de plus en plus à oublier ou dissimuler pourquoi il existe des fonctionnaires, en quoi leur statut et leurs garanties sont indissociablement liées aux impératifs du service public, notamment la mission de défense de l'intérêt général et l'obligation d'assurer l'égalité et

l'effectivité des droits pour tous les individus et les territoires. Les auteurs de ce livre sont à l'inverse convaincus de la modernité et de l'avenir des services publics : les enjeux auxquels nous sommes confrontés et qui vont de la cohésion de notre société à l'avenir de notre planète impliquent de

réinvestir dans des formes d'organisation qui visent à une réappropriation du commun. Et la fonction publique n'est pas une pièce de musée mais un corps vivant dont l'adaptabilité est une des caractéristiques majeures mais qui doit évoluer en restant fidèle aux principes qui l'ont fondé et justifient son existence et ses caractéristiques.



**Auteurs : Anicet Le Pors - Gérard Aschieri.**  
(232 pages - format 22 x 15,5)  
Prix : 19 € (Frais de port offerts)

**Rappel : l'Institut de recherches de la FSU organise le mercredi 1<sup>er</sup> avril de 9h 30 à 17h 00 un colloque**

**« Dynamiques des territoires : Concurrence ou coopération ? »**

**au Lycée Diderot**

**61, rue David d'Angers - 75019 Paris - Métro Danube, ligne 7bis**

**Inscription sur [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) ou [caform-inscr@fsu.fr](mailto:caform-inscr@fsu.fr)  
Renseignements INSTITUT de RECHERCHES de la FSU**

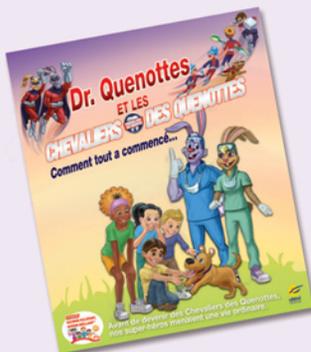
Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr) - Livres à commander à :

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 60  
E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) - Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)  
Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus)

Colgate s'engage et place l'éducation et la prévention pour une bonne hygiène bucco-dentaire au cœur de ses priorités.

Recevez gratuitement

le nouveau Programme d'éducation à la santé bucco-dentaire  
«Docteur Quenottes et les Chevaliers des Quenottes»



Un programme développé en partenariat avec l'UFSBD, l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire, à destination des écoles élémentaires

## Des supports variés et adaptés

### Pour l'enseignant :

- Un guide pédagogique
- Un livre d'histoire
- Un film d'animation (15mn)
- Un carnet d'exercices
- Un poster

### Pour chaque élève :

- Un carnet de conseils
- Un échantillon de dentifrice
- Une brosse à dents

### Pour les parents :

- Une brochure informative